

Données statistiques des exploitations agricoles de 2000 à 2010

## Installation et transmission des exploitations agricoles

 recensement  
agricole  
2010

Malgré la diminution importante déjà intervenue entre 2000 et 2010 du nombre d'exploitations agricoles en Languedoc-Roussillon, les prévisions de disparition continuent en 2010. Avec le départ en retraite de nombreux agriculteurs de la génération du "baby-boom", les incertitudes quant au devenir des exploitations agricoles restent nombreuses en région quant à la succession et à la dynamique d'installation de jeunes en agriculture pour assurer le renouvellement des générations.

Cependant, le tiers des exploitations régionales correspondent d'ores et déjà en 2010 à des installations survenues dans la dernière décennie. Pour plus de la moitié d'entre elles, le chef d'exploitation avait moins de 40 ans au moment de l'installation.

C'est pour le maraîchage et les élevages que le renouvellement des exploitations est le plus encourageant avec une part importante de chefs installés avant leurs 40 ans. Dans toutes les Otx, sauf le maraîchage, ce sont les nouvelles exploitations dont le chef a bénéficié des aides de l'Etat et de l'Europe à l'installation qui sont dotées des superficies agricoles les plus vastes.

Une féminisation de la profession est visible avec 47 % de nouvelles exploitations pilotées par des agricultrices. Une partie de cette féminisation est cependant artificielle

et correspond à la succession des époux baby-boomers qui partent à la retraite.

Les hommes qui s'installent sont, quant à eux, jeunes le plus souvent même si le phénomène est variable selon la spécialisation des exploitations qu'ils dirigent : les installations sont particulièrement nombreuses entre 25 et 45 ans en viticulture, en maraîchage et en élevage alors qu'elles se produisent un peu à tous les âges en arboriculture et en grandes cultures. Dans la région, comme ailleurs en France, l'âge à l'installation a crû de façon importante au fil du temps, passant de 22 ans en moyenne en 1951 à 42 ans en 2009, soit un gain moyen de quatre mois chaque année. Et en effet, la part des installations à moins de

30 ans qui était de 86 % en 1955 n'atteint plus désormais que 23 %. Le haut niveau de diplôme de ces nouveaux exploitants agricoles est l'une des caractéristiques très favorables de la région, et ce phénomène concerne aussi bien les moyennes et grandes exploitations que les petites. Depuis 2002, les détenteurs d'un diplôme de niveau au moins égal à bac + 2 sont les plus nombreux parmi les nouveaux chefs d'exploitation de la région, alors qu'il a fallu attendre 2006 au niveau national pour parvenir au même constat.

État et Europe dépensent en moyenne 6 M€/an (3,3 État et 2,7 Europe) sur la période 2007-2012 pour aider à l'installation des jeunes agriculteurs en région Languedoc-Roussillon.

### Sommaire

	page
Les nouvelles exploitations .....	2
La formation des exploitants .....	8
Les montants d'aide perçus par les exploitations régionales .....	10
Le vieillissement des populations d'agriculteurs .....	12
La question de la succession des exploitants .....	13
Analyse rétrospective : disparitions d'exploitations et pertes en SAU et PBS entre 2000 et 2010 .....	14
Analyse prospective : quelles évolutions en Languedoc-Roussillon pour l'après 2010 ? .....	17
Les dispositifs d'aide à l'installation .....	18

### Les nouvelles exploitations : moitié petites, moitié « professionnelles »...

Parmi les 30 710 exploitations de la région Languedoc-Roussillon, un grand nombre sont nouvelles : un peu plus de 9 900 d'entre elles ont un chef ayant pris la direction de sa première exploitation après 1999, ce qui représente plus du tiers des exploitations du Languedoc-Roussillon (35 %) et fait de la région la première du continent français (métropole hors Corse) sur ce plan. A parts égales, ces exploitations sont petites ou « professionnelles » (moyennes et grandes).

#### ... avec des chefs très diplômés

Ces installations sont réalisées par des exploitants très diplômés : 31,5 % des nouvelles exploitations de petite taille ont un chef détenteur d'un diplôme de niveau au moins égal à III. De ce point de vue, la région figure en 1<sup>ère</sup> place du palmarès national. Cette part décroît à 25 % dans les exploitations « professionnelles » et la région se situe au 3<sup>ème</sup> rang sur ce critère, derrière l'Île de France (32 %) et la Picardie (30 %).

Une majorité de ces nouvelles exploitations (5 450) sont dirigées par un chef jeune, qui avait moins de 40 ans lors de son installation. Etant donné l'âge des chefs et leur niveau de diplôme, 80 % d'entre eux (4 360 chefs au total) étaient éligibles à la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) au moment de leur installation. Toutefois, peu nombreux sont ceux qui ont perçu des aides à l'installation puisqu'ils ne sont que 1 890 dans ce cas. Les chefs bénéficiaires de la DJA dirigent des exploitations plutôt importantes ayant une PBS moyenne de 80,2 k€ et une SAU moyenne de 54,4 ha.

#### Plus grandes quand le chef a bénéficié d'une DJA

En termes de SAU, les exploitations nouvelles dirigées par un jeune chef aidé sont trois fois plus vastes que lorsque le chef n'a pas perçu de DJA : 54,4 ha contre 18,7 ha (tableau 1). Leur SAU est plus importante que celle des exploitations plus anciennes ou que des exploitations créées

*De façon arbitraire, pour les besoins de l'analyse, les nouvelles exploitations ont été définies de la façon suivante : leur chef a pris la direction de sa première exploitation agricole après 1999. De façon schématique, il s'agit donc d'exploitations dont le chef s'est installé en 2000 ou après. Cela ne préjuge en aucun cas de la perception ou non de DJA par l'un des coexploitants : certaines exploitations (sous forme de personne morale) touchent des DJA au titre d'un nouveau coexploitant alors même que le chef est installé depuis parfois 30 ans.*

récemment par des chefs plus âgés. Au final, ces exploitations, pourtant récentes, sont donc les plus grandes.

Et ce constat, surprenant à première vue, est vrai au sein de chaque Otex, hormis le maraîchage.

Les règles d'attribution de la DJA (aide conditionnée par une clause de viabilité) et le poids important des petites exploitations dans la région expliquent ce paradoxe apparent : la catégorie des exploitations nouvelles dont le chef a bénéficié d'une DJA est exempte (ou presque, du moins au regard des proportions dans les autres catégories) de petites unités, alors que ces dernières fourmillent dans les autres catégories d'exploitations agricoles.

#### ... et avec des terres en fermage

Alors que le faire-valoir direct domine très largement dans la région, des évolutions sont visibles sur ce plan car les profils des nouvelles exploitations diffèrent sensiblement :

- seules 50 % des nouvelles exploitations dont le chef s'est installé avant l'âge de 40 ans ont pour mode de faire-valoir dominant le faire-valoir direct. En viticulture et en arboriculture, la proportion atteint respectivement 56 % et 58 %, soit un niveau très largement inférieur aux 75 % constatés sur l'ensemble des exploitations de ces deux Otex ;

- la proportion d'exploitations majoritairement en faire-valoir direct tombe à 40 %

Tableau 1 : SAU moyenne des exploitations (ha)

	Exploitations nouvelles*			autres exploitations	ensemble
	Chef -40 ans à l'installation		autres exploitations		
	DJA	sans DJA			
Grandes cultures	73,91	38,07	33,28	57,86	52,79
Maraîchage	4,92	3,92	4,21	8,44	6,80
Viticulture	23,16	11,88	10,06	15,83	14,89
Arboriculture	20,56	8,33	6,57	12,61	11,37
Élevage	122,78	61,42	63,57	102,93	97,11
Autres Otex	36,10	20,31	13,06	35,50	30,30
<b>Total</b>	<b>54,39</b>	<b>18,67</b>	<b>16,62</b>	<b>30,89</b>	<b>28,84</b>

Tableau 2 : poids des petites\*\* exploitations (en nombre)

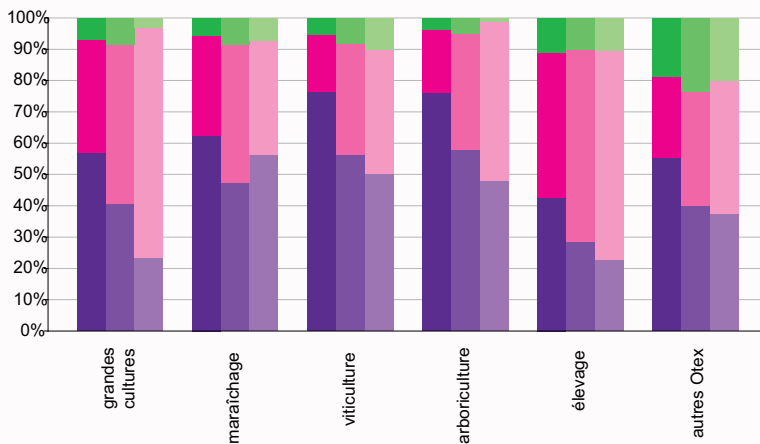
	Exploitations nouvelles*			autres exploitations	ensemble
	Chef -40 ans à l'installation		autres exploitations		
	DJA	sans DJA			
Grandes cultures	28%	71%	75%	51%	59,7%
Maraîchage	19%	33%	37%	16%	23,8%
Viticulture	8%	55%	60%	40%	47,3%
Arboriculture	16%	56%	72%	49%	58,9%
Élevage	21%	63%	65%	31%	38,0%
Autres Otex	15%	58%	69%	36%	46,3%
<b>Total</b>	<b>14%</b>	<b>55%</b>	<b>62%</b>	<b>39%</b>	<b>46,7%</b>

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

\* les exploitations nouvelles sont celles dont le chef a pris la direction entre 2000 et 2010.

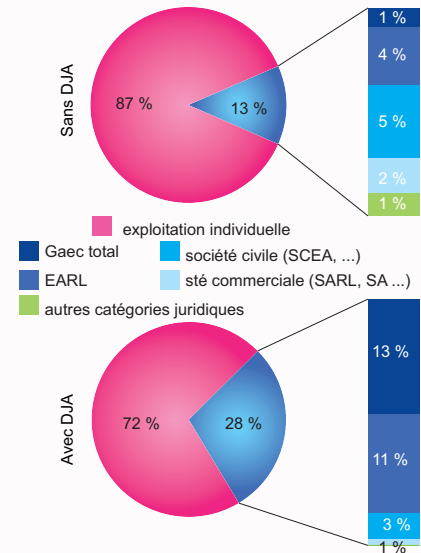
\*\* Les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000€.

Graphe 1 : nombre d'exploitations selon le mode de faire-valoir dominant



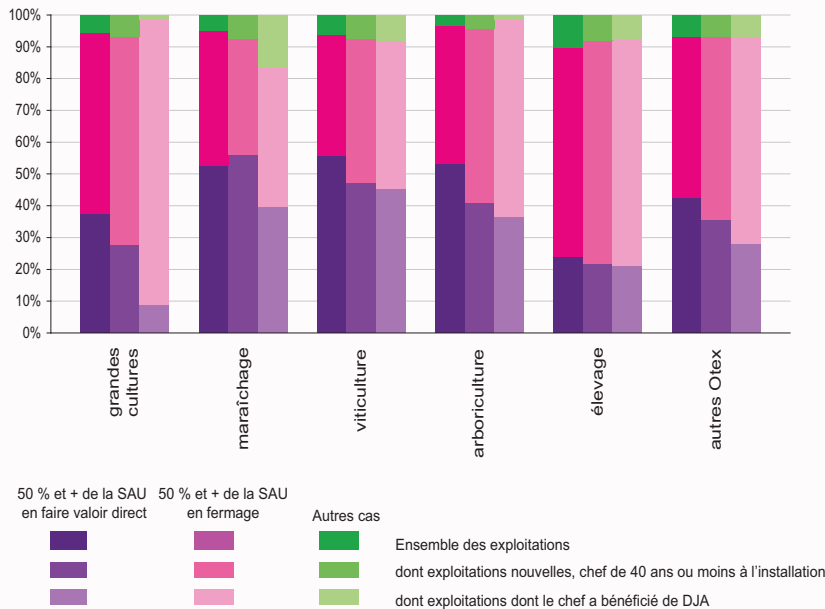
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphe 3 : nombre d'exploitations nouvelles dirigées par un chef âgé de moins de 40 ans lors de son installation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Graphe 2 : SAU selon le mode de faire-valoir dominant des exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Lecture** : en viticulture, 76 % des exploitations ont leur SAU majoritairement en faire valoir direct. Cette proportion descend à 56 % pour les exploitations viticoles nouvelles dont le chef s'est installé à moins de

40 ans. Et parmi ces dernières, elle diminue encore à seulement 48 % pour celles dont le chef a bénéficié d'une DJA.

En termes de SAU, les exploitations viticoles majoritairement en faire valoir direct représentent 55 % de la SAU de l'Otex viticulture. Cette part baisse à 48 % pour celles qui sont nouvelles et dont le chef s'est installé à moins de 40 ans, et est proche lorsque, en outre, le chef a bénéficié d'une DJA.

lorsqu'on se limite à celles dont le chef a bénéficié d'aides à l'installation. Elle n'est que de 50 % en viticulture et de 48 % en arboriculture. Dans cette dernière Otex, c'est même le fermage qui domine dans plus de la moitié des exploitations.

Il est toutefois difficile de dire si ces évolutions sur le mode de faire-valoir caractérisent une étape transitoire dans la création des nouvelles exploitations ou s'il s'agit d'une caractéristique durable.

En outre, étant donné le mode de succession essentiellement familial dans la région, il est envisageable que lorsque l'un des descendants succède à son père qui

était propriétaire des terres, le successeur se retrouve locataire des terres qui appartiennent alors pour partie à sa fratrie.

Pour finir, il est également probable que les bénéficiaires de DJA étant plus accompagnés dans leur installation, ils bénéficient d'une mobilisation plus importante des acteurs institutionnels et des structures de développement agricole ce qui peut faciliter l'accès au fermage.

La catégorie juridique de ces 5 450 exploitations agricoles nouvelles et dirigées par un chef âgé de moins de 40 ans lors de son installation diffère fortement selon qu'il a ou non perçu une DJA. Pour ce qui

concerne les personnes physiques, elles sont nettement plus présentes lorsque le chef n'a bénéficié d'aucune aide à l'installation (87 % contre 72 %, voir graphe 3). Mais c'est également dans les poids relatifs des formes morales que les écarts sont importants. Notamment, les Gaecs totaux et les EARL sont beaucoup plus nombreux lorsque le chef a bénéficié d'une aide à l'installation tandis que les sociétés civiles du type SCEA et les sociétés commerciales et coopératives sont à l'inverse moins fréquentes.

### Une agriculture régionale qui reste très patrimoniale

Les 30 710 exploitations de la région Languedoc-Roussillon rassemblent au total 34 160 exploitants agricoles. En effet, même si le statut d'exploitant individuel domine encore largement dans la région, quelques exploitations sous forme de personne morale existent néanmoins (avec un poids économique très important) et leur nombre progresse relativement à 2000. La prédominance des exploitations individuelles dans les petites unités est visible en Languedoc-Roussillon comme ailleurs en métropole (leur part est de 95,5 % dans les deux cas). Mais ce qui caractérise la région, c'est l'importance de cette catégorie juridique pour les exploitations moyennes (83,5 % en Languedoc-Roussillon contre 78 % en métropole) et également les grandes (respectivement 38 % et 32 %). Autre spécificité locale : la faiblesse des Earl qui ne représentent que 6 % des exploitations de taille moyenne contre 12 % au niveau national et 26 % des grandes exploitations contre 36 % en métropole. En revanche, un nombre croissant de grandes exploitations opte pour le statut de société civile d'exploitation agricole – SCEA (17 % en région).

L'agriculture régionale reste très patrimoniale : outre les considérations qui précèdent sur la prédominance de l'exploitation individuelle en tant que catégorie juridique, le mode de faire-valoir dominant dans la région est le faire-valoir direct. En effet, 21 000 exploitations régionales (68 % du total), exploitent des terres majoritairement en faire-valoir direct. C'est beaucoup plus que la moyenne nationale où seules 42 % des exploitations sont dans ce cas. En conséquence, le fermage qui domine dans 48 % des exploitations métropolitaines est très faible en Languedoc-Roussillon puisque ce n'est que pour un quart des exploitations régionales que ce mode de faire-valoir est le plus important.

Cette caractéristique régionale est probablement très liée à l'importance des cultures pérennes (arboriculture et viticulture) : les propriétaires préfèrent vendre leurs terres lorsqu'ils ne les exploitent plus plutôt que de les louer. En premier lieu, la location limite la liberté d'action du bailleur puisque les baux sécurisent principalement la situation du fermier, en second lieu, il y a un risque de dégradation du bien consécutive à de mauvaises pratiques culturales. Et c'est en effet ce qu'attestent les parts des différents modes de faire-valoir dans les deux Otex de cultures permanentes, à savoir l'arboriculture et la viticulture.

Sur ces deux Otex, les trois quarts des exploitations régionales cultivent des terres majoritairement en faire-valoir direct (graphes 5 et 6). Il s'agit généralement d'exploitations valorisant de petites surfaces (en moyenne 12 ha de SAU en viticulture et 7,5 ha en arboriculture). Très peu d'exploitations de ces deux Otex ont une SAU principalement en fermage (respectivement 18 % et 20 %). Cependant, si ces dernières sont peu nombreuses, elles sont de taille plus importante avec une SAU moyenne de 25 à 26 ha.

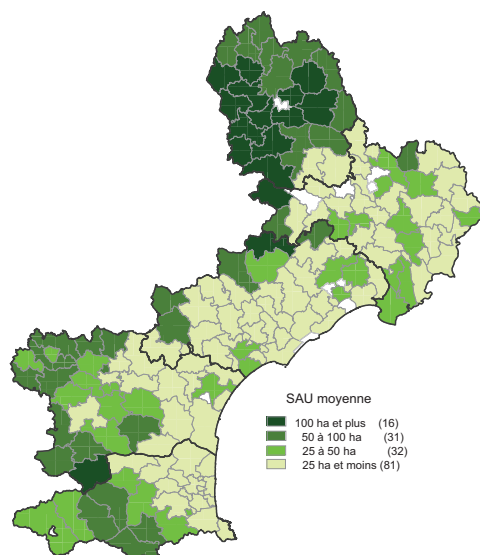
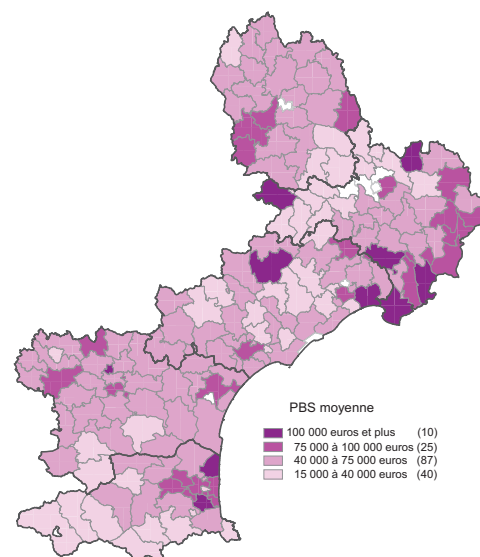
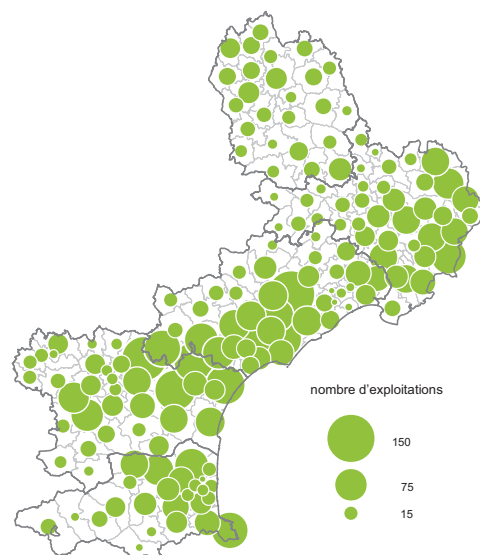
### C'est en montagne que le taux d'installations aidées est le plus élevé

Le nombre d'exploitations nouvelles dont le chef a bénéficié d'une DJA entre 2000 et 2010 s'établit à 1 886 dans la région, soit un taux moyen de 6 % parmi l'ensemble des exploitations.

La proportion est double en zone de haute montagne (24 exploitations sur 202, soit 12 %, cf. tableau 3). Elle est légèrement inférieure en zone de montagne (10,5 %) mais le nombre d'exploitations concernées est beaucoup plus élevé (667 unités).

En zone de piémont et en zone défavorisée simple, les parts tombent à 7 %. C'est en zone non défavorisée que les installations aidées sont les plus nombreuses (874 au total) mais, relativement au nombre d'exploitations, leur part est faible (à peine 4,5 %).

### Les nouvelles exploitations dont le chef s'est installé à moins de 40 ans



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Tableau 3 : nombre d'exploitations par département selon la classification de leur siège statistique en zone défavorisée

		Nouvelles exploitations*			Exploitations datant d'avant 2000	Ensemble des exploitations
		Chef de - 40 ans à l'installation		Autres cas		
		avec DJA	sans DJA			
Aude	Haute montagne	7	3	8	33	51
	Montagne	101	107	138	683	1 029
	Piémont					
	Défavorisée simple	157	187	265	1 359	1 968
	Non défavorisée	199	545	652	2 831	4 227
Gard	Haute montagne					
	Montagne	46	81	116	397	640
	Piémont	5	16	24	70	115
	Défavorisée simple	28	73	97	400	598
	Non défavorisée	296	658	820	3 592	5 366
Hérault	Haute montagne					
	Montagne	60	102	172	611	945
	Piémont	36	53	52	313	454
	Défavorisée simple	37	90	114	495	736
	Non défavorisée	233	994	1 196	5 371	7 794
Lozère	Haute montagne					
	Montagne	373	167	218	1 883	2 641
	Piémont					
	Défavorisée simple					
	Non défavorisée					
Pyrénées-Orientales	Haute montagne	17	18	12	104	151
	Montagne	87	136	193	594	1 010
	Piémont					
	Défavorisée simple	58	74	90	385	607
	Non défavorisée	146	256	299	1 677	2 378
Total région	Haute montagne	24	21	20	137	202
	Montagne	667	593	837	4 168	6 265
	Piémont	41	69	76	383	569
	Défavorisée simple	280	424	566	2 639	3 909
	Non défavorisée	874	2 453	2 967	13 471	19 765

\* Les exploitations nouvelles sont celles dont le chef a pris la direction entre 2000 et 2010.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Quand les hommes s'installent, ils sont jeunes, ce qui n'est pas le cas des femmes

La proportion de nouvelles exploitations en 2010 (32 %) dépend de nombreux facteurs dont l'Otex (graphe 5) ainsi que l'âge et le sexe du chef.

En maraîchage, les installations sont particulièrement nombreuses (elles pèsent 38,5 %) tandis qu'elles sont plus rares en grandes cultures (à peine 28 %). Entre ces deux extrêmes, la part des nouvelles exploitations oscille entre 31 et 34 % dans les autres Otex. 73 % des exploitations dirigées par un chef de moins de 40 ans sont nouvelles (cette proportion n'est que de 30 % pour les plus de 50 ans). De même, c'est pour les chefs féminins que les installations sont les plus nombreuses : le taux de nouvelles exploitations

atteint alors 47 % contre seulement 27 % pour les chefs masculins. En tenant compte à la fois du sexe et de l'âge des chefs, les disparités sont également importantes : 70 % des exploitations dirigées par un homme de 40 ans ou moins correspondent en fait à des installations, cette proportion étant encore plus élevée pour les femmes (86 %).

Cependant, et de façon très schématique, un nombre important d'installations correspond en fait à un chef partant en retraite et cédant officiellement l'exploitation à son épouse : c'est ce qui explique que la part des nouvelles exploitations atteint 46 % lorsque le chef est une femme âgée de plus de 50 ans. Une pointe est visible en maraîchage, où cette part est de 59 %. Ce phénomène totalement artificiel et correspondant au départ à la retraite des baby-boomers est visible en viticulture, l'Otex majoritaire de la région : c'est pour les

## L'exploitation agricole

*C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :*

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique Agricole Commune présume de l'indépendance de gestion.

*Les actifs agricoles sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.*

*Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, qu'il soit à temps partiel ou à temps plein. Les salariés saisonniers ou occasionnels sont ceux qui travaillent à temps partiel ou complet, mais seulement pendant une partie de l'année.*

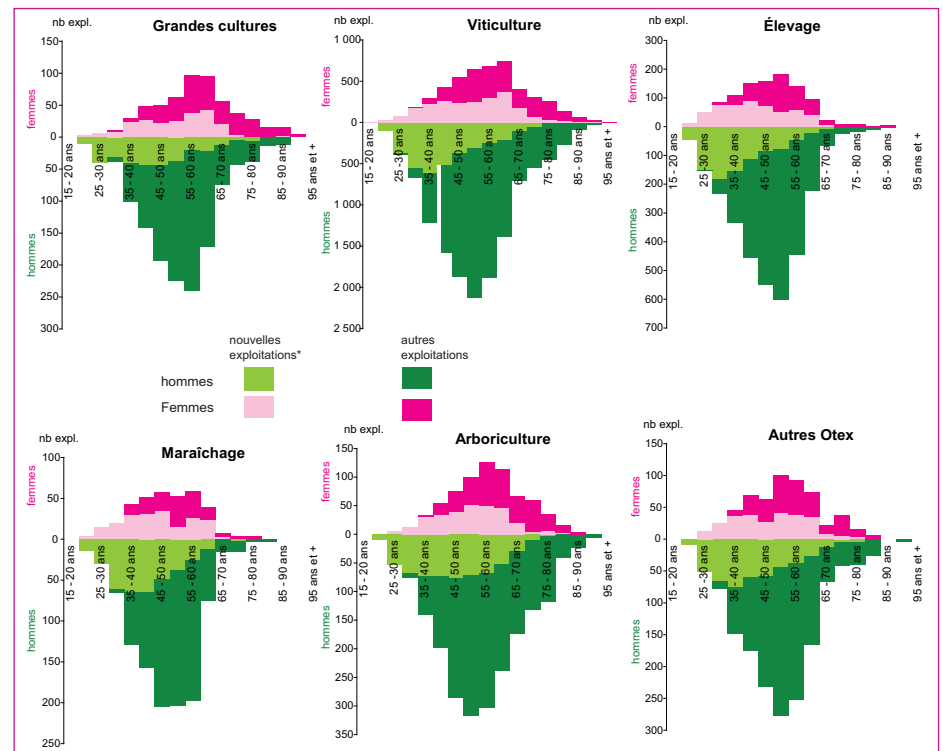
*Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.*

femmes chefs âgées de 60 à 65 ans que les installations sont les plus nombreuses. Du côté des hommes, le phénomène des installations est très variable selon les Otex. Particulièrement nombreuses entre 25 et 45 ans en maraîchage, en viticulture et dans l'élevage, les installations sont presque indépendantes de l'âge du chef en arboriculture et en grandes cultures : les installations sont à peu près aussi fréquentes quel que soit l'âge du chef.

### Renouvellement en maraîchage et en élevage

C'est pour le maraîchage et l'élevage (graphe 5) que le renouvellement d'avenir est le plus important (23 %). Mais ce qui différencie fortement ces deux Otex, c'est la part des jeunes et nouveaux chefs ayant bénéficié d'une DJA : alors que dans les élevages, sur les 970 exploitations existant depuis 2000 et dirigées par un jeune chef, celui-ci a, dans plus de la moitié des cas (550 unités) perçu une DJA, cette proportion tombe à seulement un quart (85 exploitations sur les 340 nouvelles exploitations ayant un chef jeune) dans les exploitations spécialisées en maraîchage.

Grappe 4 : les pyramides des âges par Otex (nombre d'exploitations en 2010)

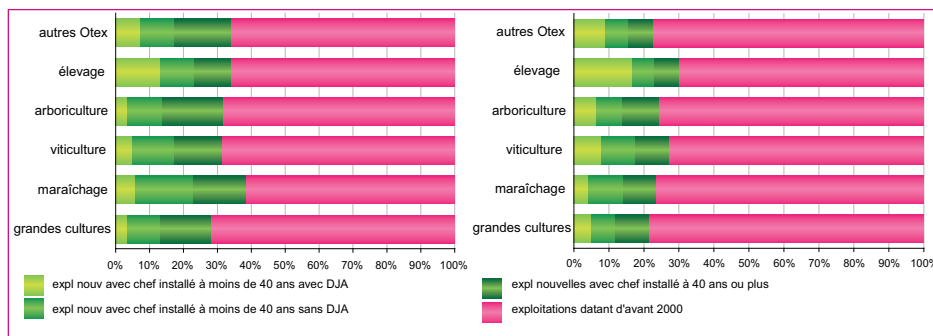


Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

\* les exploitations nouvelles sont celles dont le chef a pris la direction entre 2000 et 2010

Lecture : en maraîchage, sur les 58 exploitations ayant un chef féminin âgé de 45 à 50 ans en 2010, 35 sont nouvelles.

Grappe 5 : nombre d'exploitations par Otex



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Grappe 6 : SAU des exploitations par Otex

*L'ensemble de l'analyse porte sur les exploitations qui existent en 2000 et /ou en 2010 sans qu'aucun lien ne puisse être établi entre les exploitations de 2000 et celles de 2010 (aucune étude longitudinale n'est possible). Ainsi, les comparaisons faites entre les données des deux recensements ne sont basées que sur les effectifs globaux : les termes d'entrée et sortie sont employés de façon abusive et correspondent uniquement à des variations d'effectifs.*

*Des exploitations créées entre 2000 et 2010 et disparues avant la réalisation du recensement de 2010 ne peuvent être connues par le biais des sources utilisées et le champ de l'analyse les exclut donc par nature.*

### Perte de poids sur le long terme des installations des moins de 30 ans

La part des installations à moins de 30 ans diminue fortement et de façon régulière depuis 1978 : représentant 86 % en 1955, elle n'atteint plus désormais que 23 % (graphes 7 et 8). Ce retrait se fait principalement au bénéfice des installations à des âges supérieurs à 40 ans. Il y a notamment

une réelle, rapide et forte émergence des installations après 50 ans.

La part des installations faites entre 50 et 60 ans est passée de 2 % en 1980 à 22 % en 2009. Celle des installations faites après 60 ans n'atteint en 2009 que 10 % mais c'est très largement supérieur à ce qu'elle était à peine 20 années plus tôt. Les mêmes évolutions s'observent au niveau national.

1- Ces baby-boomers correspondent à la reprise forte de la fécondité après la Seconde guerre mondiale. Ils ont donc en 2010 un âge de 65 ans et plus.

2- Bien que lors des enquêtes, il soit bien précisé que les données recueillies sont soumises au secret statistique, les exploitants font des réponses conformes à leur situation administrative. Ainsi, les chefs partant à la retraite préfèrent affirmer que c'est leur conjoint (souvent une femme plutôt qu'un mari) qui leur succède, alors que dans les faits, c'est toujours lui qui dirige l'exploitation.

Cependant, il est probable que, sur les dernières années, le vieillissement à l'installation corresponde en fait en grande partie au départ à la retraite des baby-boomers<sup>1</sup> et à la transmission « artificielle » de leur exploitation à leur conjoint<sup>2</sup>. D'ailleurs la

part des femmes parmi les chefs s'installant depuis 2000 et ayant un âge supérieur à 50 ans s'élève à 60 % contre seulement 30 % pour les moins de 50 ans. La situation en Languedoc-Roussillon est de ce point de vue moins marquée qu'au niveau

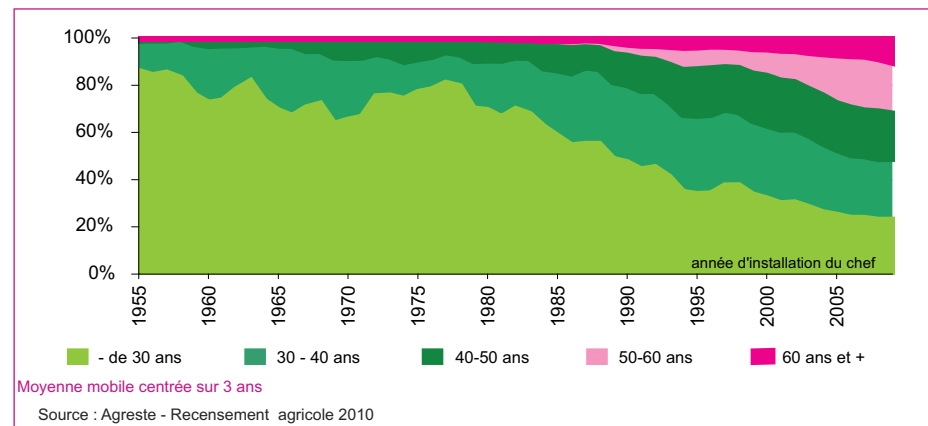
métropolitain où les proportions équivalentes sont respectivement de 65 % de femmes parmi les chefs de 50 ans et plus s'installant depuis 2000 et 25 % pour les moins de 50 ans.

### PBS, taille et Otx des exploitations

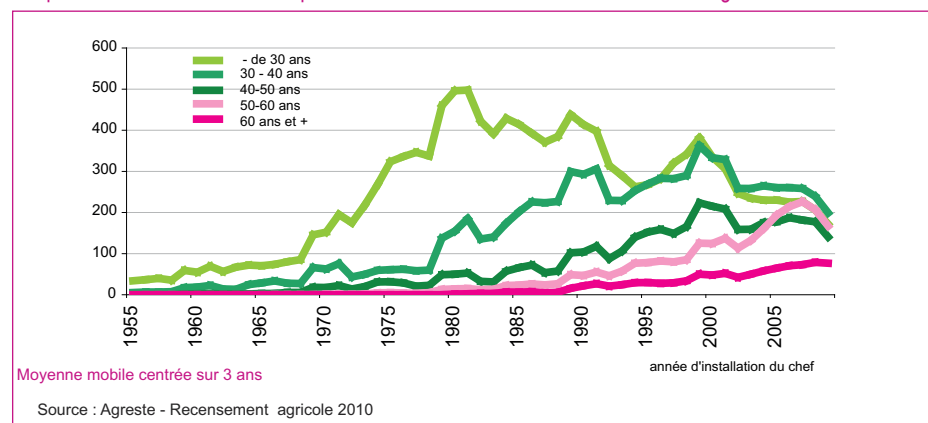
Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "moyennes et grandes exploitations", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "grandes exploitations" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.

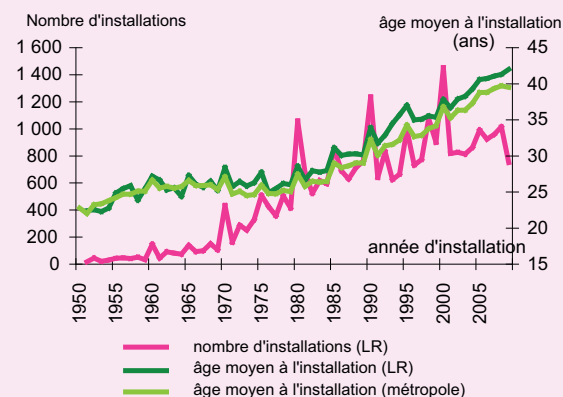
Graph 7 : nombre de chefs d'exploitation selon leur année d'installation et leur âge à l'installation



Graph 8 : nombre de chefs d'exploitation selon leur année d'installation et leur âge à l'installation



Graph 9 : âge moyen des chefs et nombre d'installations selon l'année d'installation<sup>3</sup>



### Les chefs s'installent de plus en plus vieux

En Languedoc-Roussillon, mais ce constat est également vrai sur tout le territoire métropolitain, les chefs d'exploitation sont de plus en plus âgés au moment de leur installation (graphe 9). L'âge moyen qui était d'à peine 22 ans en 1951 a nettement et régulièrement progressé au fil du temps pour s'établir à 42 ans en 2009. Le rythme moyen de vieillissement à l'installation est donc de 4 mois par an. Il s'agit par conséquent d'une tendance lourde qui est par ailleurs générale : l'âge moyen à l'installation pour l'ensemble de la métropole s'est également fortement accru et est passé sur le même laps de temps de 22 à 39 ans. Il y a cependant un décrochage visible depuis 1970 avec un écart de près de 3 ans entre l'âge moyen en région et en France métropolitaine. Le retard d'âge dans l'installation en Languedoc-Roussillon par rapport à la moyenne nationale provient probablement en partie du niveau de formation plus élevé des chefs dans la région.

3- Les pics visibles sur le nombre d'installations retracent les efforts de mémoire des exploitants. En effet, la date d'installation leur était demandée lors de l'enquête RA2010 et est purement déclarative. Plus la date est ancienne, plus l'effort de mémoire est important et plus l'arrondi augmente. L'arrondi est donc décennal pour les installations les plus anciennes, puis quinquennal pour devenir nul pour les installations les plus récentes.

### La formation

#### Les plus récemment installés sont les plus formés...

Plus l'installation est récente et plus le chef d'exploitation est diplômé. Ce constat est encore plus fort dans la région Languedoc-Roussillon que sur l'ensemble du territoire métropolitain (graphe 10 versus graphe 12). Depuis 2002, les chefs détenteurs d'un diplôme de niveau I, II ou III sont les plus nombreux dans la région alors qu'en France métropolitaine ce n'est vrai que depuis 2006 (et encore, leur prédominance est-elle très limitée). L'important pic des installations entre 1995 et 2000 que l'on constate sur la région<sup>4</sup> et qui est nettement atténué au niveau national a marqué une très forte ascension des chefs les plus diplômés. Par la suite, cette catégorie de

chefs est restée de loin la plus nombreuse dans les installations.

#### ...et c'est aussi le cas des plus jeunes

Au niveau régional, les chefs détenant un diplôme de niveau au moins égal à III ne sont de façon nette les plus nombreux (graphe 11) que lorsqu'ils ont entre 35 et 39 ans (année de naissance comprise entre 1971 et 1975). Au-delà de 40 ans, les plus nombreux sont les diplômés de niveau V, tandis qu'avant 35 ans, les parts sont équivalentes pour les diplômés de niveau IV et ceux de niveau I, II et III. Au niveau national également, les chefs de moins de 40 ans (graphe 13), détiennent le plus souvent un diplôme de niveau au

moins égal à IV, avec cependant une très légère mais systématique supériorité pour les diplômés de niveau IV, ce qui n'est pas le cas en Languedoc-Roussillon.

Le haut niveau de formation des chefs d'exploitation du Languedoc-Roussillon constitue un atout pour l'avenir de l'agriculture régionale. Pouvant s'adapter plus vite et plus aisément aux nouveaux outils, ces agriculteurs seront mieux armés pour assurer la viabilité et le développement de leur exploitation.

#### Des chefs bien plus diplômés en Languedoc-Roussillon

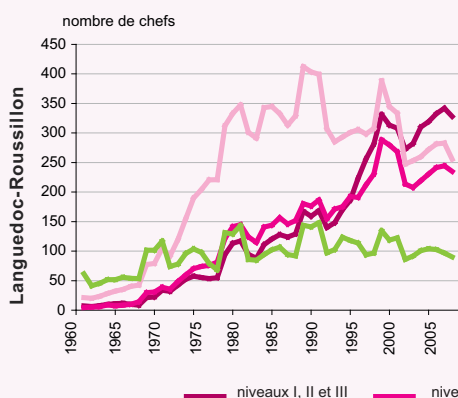
En Languedoc-Roussillon, les chefs d'exploitation sont plus diplômés que la moyenne nationale. Si la proportion de chefs ne détenant aucun diplôme (niveau VI) est identique à la moyenne métropolitaine, il y a sensiblement moins de chefs de niveau V en Languedoc-Roussillon (à peine 38 % contre 44 % en moyenne nationale).

C'est pour les plus diplômés, c'est à dire les détenteurs de diplômes de niveaux I, II ou III que l'écart est fort (graphe 14) : près du quart des chefs d'exploitation de la région ont au moins un premier cycle universitaire à leur actif alors que la proportion équivalente au niveau national n'atteint que 18 %.

Graphe 14 : niveau de formation des chefs d'exploitation

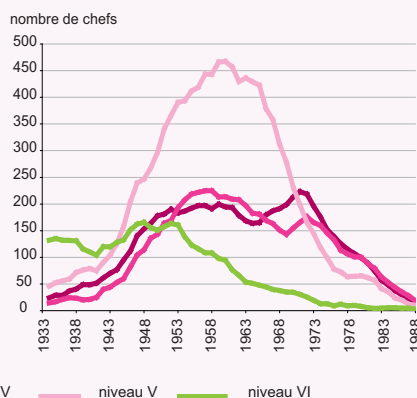
Selon leur année de 1ère installation<sup>5</sup>

graphe 10

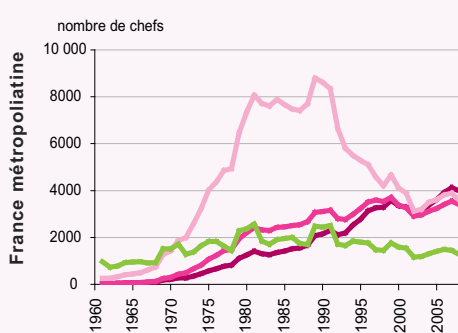


Selon leur année de naissance

graphe 11

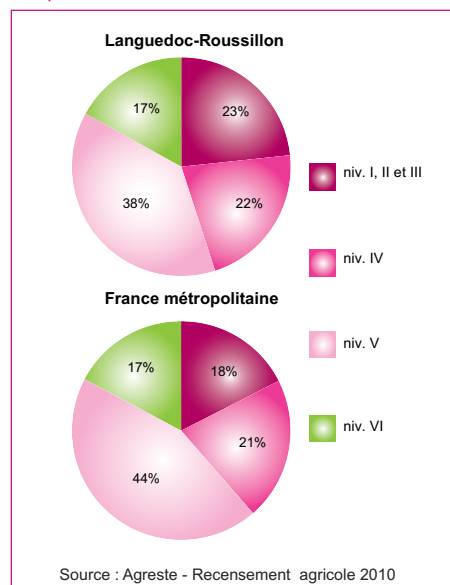
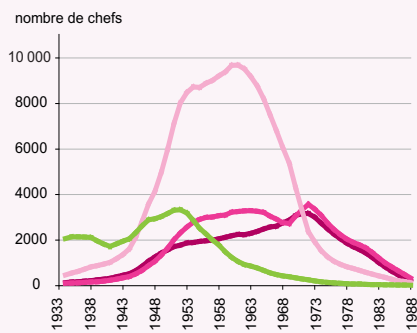


graphe 12



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

graphe 13



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

4- Ce pic qui débute en 1996 correspond à la fin des arrachages aidés pour la vigne avant leur reprise en 2004 dans la région. Il correspond également à une période où le revenu des exploitants spécialisés en viticulture était à un bon niveau. Ces deux critères, dans une région très marquée par la prédominance viticole, ont pu motiver de nombreuses installations à cette période.

5- Des pics sont nets sur les années de millésime 0, et, dans une moindre mesure, de millésime 5, notamment sur les années les plus lointaines. L'année d'installation est issue du RA2010 et est donc purement déclarative : plus l'installation date, plus les chefs ont eu tendance à approximer l'année d'installation. Du fait du lissage réalisé par moyenne mobile, les pics sont cependant un peu atténués sur les graphiques.



*Tous les diplômes, quel que soit leur mode d'obtention (formation initiale ou continue) ou le type (agricole ou général) sont pris en compte pour évaluer le niveau de formation des chefs d'exploitation, y compris pour la détermination de leur éligibilité à la DJA. En effet, même si le texte encadrant les attributions des DJA prévoit que le diplôme doit être de type agricole pour prétendre à la DJA, des dérogations peuvent être accordées aux demandeurs qui détiennent un diplôme de niveau équivalent de l'enseignement général. Les demandes de dérogation sont à déposer à la Draaf, auprès du service régional formation et développement (SRFD).*

Niveau de formation	Définition	Diplômes de l'enseignement agricole
<b>VI</b> Aucun diplôme ou scolarisé jusqu'en école primaire	Pas de qualification ou certificat d'études	
<b>V</b> Second cycle court : Etudes secondaires courtes ou collège	BEPC (Brevet d'études du 1er cycle ou Diplôme national du brevet), Brevet des collèges  Diplômes correspondant au CAP (certificat d'aptitude professionnelle)  Diplômes correspondant au BEP (Brevet d'étude professionnelles)	CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole)  BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles), BPA (Brevet professionnel agricole de niveau V)
<b>IV</b> Second cycle long : études secondaires longues	Diplômes correspondant aux baccalauréats (brevet de technicien, brevet professionnel de niveau IV)	BTA (brevet de technicien agricole) Bac technologique – Bac professionnel BP REA (brevet professionnel responsable d'exploitation agricole)
<b>I, II et III</b> Études supérieures	Diplômes obtenus après un 1er cycle universitaire (bac + 2 ans) : BTS (brevet de technicien supérieur), DUT (diplôme universitaire de technologie, etc.)  Diplômes obtenus à l'issue du 2ème cycle universitaire (bac + 3 ans) : licence ou du 3ème cycle universitaire (à partir de bac + 5 ans) : master, doctorat, diplôme d'ingénieur, etc.	BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)  Diplôme d'ingénieur Titre de docteur vétérinaire

## L'offre de formation en Languedoc Roussillon

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires relèvent du ministère chargé de l'agriculture. L'enseignement agricole propose une formation générale et des formations technologiques et professionnelles dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement. Toutes les formations sont sanctionnées par un diplôme.

En Languedoc Roussillon, les formations sont proposées depuis la classe de 4ème de l'enseignement agricole jusqu'à la licence professionnelle, par la voie scolaire, l'apprentissage, la formation continue pour adulte ou la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La région compte :

- 1 établissement d'enseignement supérieur : Montpellier SupAgro

- 34 lycées ou établissements scolaires qui scolarisent 7 753 élèves à la rentrée 2012

- 7 CFA agricoles (centre de formation d'apprentis) et 3 sections d'apprentissage formant au total 1 391 apprentis en 2012

- 6 CFPPA publics (centre de formation professionnelle et promotion agricole) ayant réalisé 1 980 466 heures stagiaires en 2011.

Les filles représentent près de 53 % des élèves mais les effectifs féminins les plus importants se concentrent dans la filière services aux personnes et aux territoires où elles sont près de 90 %. Les apprenties représentent quant à elles, 24 % des effectifs en apprentissage.

Les établissements agricoles de Languedoc Roussillon comptent dix exploitations agricoles (dont une pisciculture, un centre équestre et un atelier de transformation produits fermiers) pour sept Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA). Ces exploitations agricoles emploient à l'année 31 personnes : 10 directeurs financés par l'état, 21 salariés agricoles plus l'équivalent d'environ 5 UTA en travailleurs saisonniers payés sur le budget propre de l'exploitation.

Céline Monier (SRFD – Draaf Languedoc-Roussillon)

### Les montants d'aides perçus par les exploitations régionales

#### Quelles exploitations ont perçu des DJA en 2010, et pour quels montants ?

Seules 157<sup>6</sup> exploitations du Languedoc-Roussillon ont au moins un coexploitant ayant bénéficié en 2010 de la DJA (dotations aux jeunes agriculteurs). Un nombre important de ces exploitations (127) peuvent être qualifiées de professionnelles (elles sont moyennes ou grandes), ce qui pourrait laisser penser que les DJA bénéficient majoritairement à des personnes morales sous la forme de nouveaux coexploitants. Ce n'est pourtant pas le cas, une majorité de ces 127 exploitations étant sous le statut juridique d'exploitations individuelles (67 exploitations moyennes et 6 exploitations grandes).

Parmi les **127 exploitations «professionnelles»** dont au moins l'un des coexploitants a bénéficié d'une DJA en 2010 :

- 46 sont situées en zone de montagne. Elles perçoivent en moyenne<sup>7</sup> 25,9 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 1,8 UTA et exploitent en moyenne 109,8 ha de SAU ;
- 26 exploitations se situent en zone défavorisée simple. Elles perçoivent en moyenne 16,8 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 2,3 UTA et exploitent en moyenne 77,5 ha de SAU ;
- 51 exploitations sont situées en zone non défavorisée et perçoivent en moyenne 13,9 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 2,1 UTA et exploitent en moyenne 31 ha de SAU ;
- 53 exploitations sont spécialisées en viticulture et perçoivent en moyenne 16,6 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 2,1 UTA et exploitent 25,6 ha de SAU en moyenne ;
- 40 exploitations sont spécialisées dans l'élevage et perçoivent en moyenne 24,5 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 1,9 UTA et exploitent 156,1 ha de SAU en moyenne.

#### PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale.

La prime herbagère agroenvironnementale est un dispositif dont l'objectif est de favoriser la biodiversité sur les exploitations herbagères. L'objectif est de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement via des engagements pris sur 5 ans en contrepartie d'une rémunération. Le dispositif s'appuie sur un chargement limité, sur la présence d'éléments de biodiversité et sur une gestion économe en intrants.

#### PMBE : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage

Le PMBE constitue l'axe majeur de la politique de soutien aux investissements pour le secteur de l'élevage. Il permet de répondre au besoin structurel de modernisation des bâtiments d'élevage.

#### PVE : Plan Végétal Environnement

La mise en œuvre du PVE en faveur des productions végétales répond à la volonté de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales d'une agriculture durable. Les enjeux du plan concernent la reconquête de la qualité des eaux visée par la directive cadre sur l'eau fixant l'objectif de bon état écologique de l'ensemble des eaux en 2015. Un accompagnement des investissements liés aux économies d'énergie dans les serres est en outre intégré à ce plan.

#### MAE : Mesures Agro-Environnementales

Les mesures agroenvironnementales (MAE) sont déployées dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune. Elles permettent de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Elles engagent les agriculteurs durablement (5 années) tout en apportant un soutien principalement pour :

- La gestion et la qualité de l'eau,
- La biodiversité animale et végétale,
- La défense de la forêt contre l'incendie,
- La préservation des zones humides,
- La transhumance des ruches.

tableau 4 : montant des aides perçues en 2010<sup>8</sup> par les exploitations

		Nouvelles exploitations			Ensemble des exploitations		
		petites	prof.	total	petites	prof.	total
<b>Nombre d'exploitations</b>		<b>5 004</b>	<b>4 908</b>	<b>9 912</b>	<b>14 325</b>	<b>16 385</b>	<b>30 710</b>
val. moy. expl. en ayant (€)	PHAE (DJA)	3 088	6 099	5 134	3 140	6 117	5 359
	Installation	21 718	19 068	19 632	21 256*	19 151*	19 553*
	PMBE	12 107	22 094	20 683	11 460	19 433	18 802
	PVE			3 093	2 661	3 466	3 443
	MAE	3 318	5 181	4 704	3 404	5 596	5 230

\* Certaines exploitations perçoivent la DJA au titre d'un nouveau coexploitant âgé de moins de 40 ans.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et ASP (base Osiris)

6- Pour 8 individus, il n'a pas été possible de rapprocher les bases administratives (ASP - OSIRIS) et statistiques (RA2010).

7- Il s'agit bien d'une moyenne par exploitation et non d'une moyenne par individu.

8- Seuls les versements de PHAE effectués directement auprès des exploitations agricoles sont retranscrits ici. Il en manque donc la plus grande part, correspondant aux versements de PHAE faits aux pacages collectifs (structures particulières mettant à disposition des éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux) que ces derniers redistribuent ensuite aux éleveurs utilisateurs.

Parmi les **30 exploitations de petite taille** aidées avec une DJA en 2010 :

- 18 sont situées en zone de montagne. Elles perçoivent en moyenne 25,3 k€ de DJA et 8 d'entre elles bénéficient de primes herbagères agro-environnementales pour un montant moyen de 3,8 k€.

Elles mobilisent en moyenne 1,5 UTA et exploitent en moyenne 35,5 ha de SAU ;

- 6 exploitations sont situées en zone non défavorisée et perçoivent en moyenne 13,3 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 1,1 UTA et exploitent en moyenne 17 ha de SAU ;

- 14 exploitations sont spécialisées dans l'élevage et perçoivent en moyenne 23,2 k€ de DJA. Elles mobilisent en moyenne 1,3 UTA et exploitent 55,8 ha de SAU en moyenne.

**Tableau 5 : montant des aides perçues en 2010 par les exploitations selon leur otex**

	Grandes cultures		Maraîchage, horticulture		Viticulture		Arboriculture		Élevages		Autres Otex	
	ensemble. des expl.	dont nouv. expl.*	ensemble. des expl.	dont nouv. expl.*	ensemble. des expl.	dont nouv. expl.*	ensemble. des expl.	dont nouv. expl.*	ensemble. des expl.	dont nouv. expl.*	ensemble. des expl.	dont nouv. expl.*
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>1 904</b>	<b>540</b>	<b>1 475</b>	<b>568</b>	<b>18 160</b>	<b>5 742</b>	<b>2 827</b>	<b>900</b>	<b>4 199</b>	<b>1 431</b>	<b>2 145</b>	<b>731</b>
val. moy. expl. en ayant (€)	PHAE	3 539	4 183	2 057			2 038	2 500	3 862	5 266	2 826	3 252
	Installation**	11 886	8 735	17 325	17 714	16 651	16 827	12 016	17 166	19 612	23 534	20 037
	PMBE								10 455	20 783	14 816	19 755
	PVE	1 981		12 396		3 263	3 296	2 869				
	MAE	5 483	4 767	2 879	1 572	4 402	3 756	4 232	4 087	6 929	6 929	3 821

\* Les exploitations nouvelles sont celles dont le chef a pris la direction entre 2000 et 2010.

\*\* Certaines exploitations perçoivent la DJA au titre d'un nouveau coexploitant âgé de moins de 40 ans.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et ASP (base Osiris)

**Tableau 6 : les installations aidées les plus nombreuses sont en zone de montagne et en zone non défavorisée**

	Haute montagne	Montagne	Piémont	Défavorisée simple	Non défavorisée	Total
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>3</b>	<b>64</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>57</b>	<b>157</b>
moyenne par exploitation						
montants de DJA perçus (k€)	24,1	25,8	20,8	16,5	13,9	19,6
montants de PHAE perçus (k€)	3,6	5,7				5,5
PBS (k€)	76,8	45,7	32,7	77,3	91,7	68,8
UTA mobilisées	1,2	1,7	1,8	2,2	2,0	1,9
SAU exploitée	88,0	88,6	13,2	68,9	30,0	61,8

Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et ASP (base Osiris)

**Zones défavorisées** : chaque commune est classée selon une typologie en 5 postes (zone de haute montagne, zone de montagne, zone de piémont, zone défavorisée simple, zone non défavorisée). La classe à laquelle appartient le siège de l'exploitation agricole détermine le montant des aides qu'elle peut percevoir, celles-ci étant d'autant plus majorées que le handicap est considéré lourd dans la commune

**Tableau 7 : les élevages sont les plus aidés pour l'installation mais ils ont aussi la PBS la plus faible**

	Grandes cultures	Maraîchage horticulture	Viticulture	Arboriculture	Elevages	Total
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>58</b>	<b>10</b>	<b>54</b>	<b>157</b>
moyenne par exploitation						
montants de DJA perçus (k€)	11,9	17,3	16,7	15,7	24,2	19,6
montants de PHAE perçus (k€)					5,7	5,5
PBS (k€)	58,1	75,6	86,7	84,3	50,6	68,8
UTA mobilisées	1,3	1,7	2,0	2,2	1,8	1,9
SAU exploitée	79,7	0,6	23,9	15,8	130,0	61,8

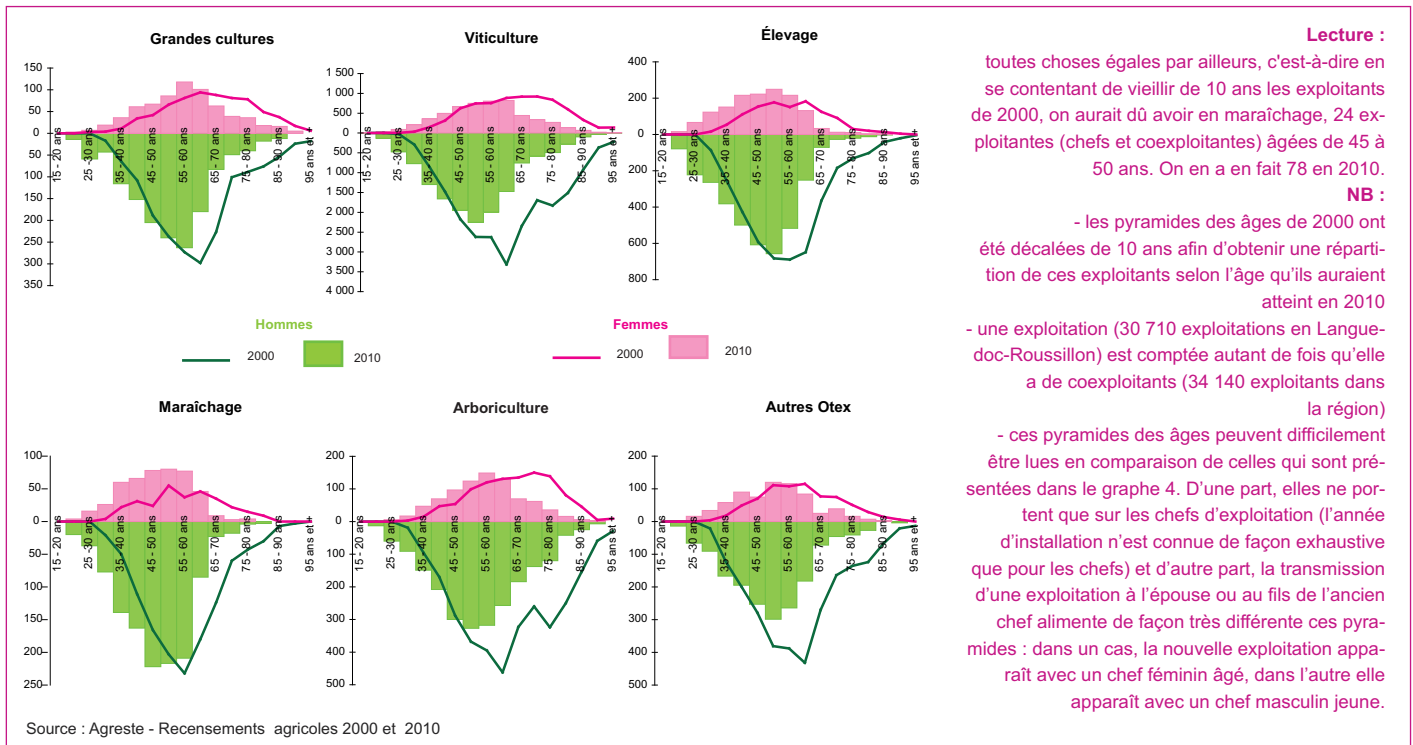
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et ASP (base Osiris)

Seuls les versements de **PHAE** effectués directement auprès des exploitations agricoles sont retranscrits ici. Il en manque donc la plus grande part, correspondant aux versements de PHAE faits aux pacages collectifs (structures particulières mettant à disposition des éleveurs des terres pour y faire pacager leurs animaux) que ces derniers redistribuent ensuite aux éleveurs utilisateurs.

**NB pour les tableaux 6 et 7 :**

- toutes les moyennes sont calculées par exploitation en ayant
- les cases vides correspondent au secret statistique

**Grappe 15 : évolution des pyramides des âges entre 2000 et 2010**  
(nombre d'exploitants selon l'âge atteint en 2010)



**Lecture :**  
toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en se contentant de vieillir de 10 ans les exploitants de 2000, on aurait dû avoir en maraîchage, 24 exploitantes (chefs et coexploitantes) âgées de 45 à 50 ans. On en a en fait 78 en 2010.

**NB :**  
- les pyramides des âges de 2000 ont été décalées de 10 ans afin d'obtenir une répartition de ces exploitants selon l'âge qu'ils auraient atteint en 2010

- une exploitation (30 710 exploitations en Languedoc-Roussillon) est comptée autant de fois qu'elle a de coexploitants (34 140 exploitants dans la région)

- ces pyramides des âges peuvent difficilement être lues en comparaison de celles qui sont présentées dans le graphe 4. D'une part, elles ne portent que sur les chefs d'exploitation (l'année d'installation n'est connue de façon exhaustive que pour les chefs) et d'autre part, la transmission d'une exploitation à l'épouse ou au fils de l'ancien chef alimente de façon très différente ces pyramides : dans un cas, la nouvelle exploitation apparaît avec un chef féminin âgé, dans l'autre elle apparaît avec un chef masculin jeune.

**Un vieillissement des exploitants atténué surtout par les sorties intervenues depuis 2000**

Les agriculteurs régionaux sont âgés : en 2010, seuls 46 % des exploitants de sexe masculin et 37 % des exploitants de sexe féminin ont moins de 50 ans. Ces parts sont faibles et inférieures à la moyenne métropolitaine (respectivement 51 % et 39 %).

Néanmoins, la situation s'améliore de ce point de vue relativement à ce qu'elle aurait été avec un simple vieillissement des exploitants de 2000. En effet, les nombreuses sorties qui ont eu lieu entre 2000 et 2010 ont été faites principalement par des exploitants âgés, voire très âgés :

- le nombre d'exploitants âgés de 60 ans et plus présente en 2010 un déficit de 68 % pour les hommes et 54 % pour les femmes par rapport aux effectifs qui auraient été obtenus avec un simple maintien des exploitants de 2000 ;
- dans le même temps, le nombre d'exploitants âgés de moins de 50 ans présente un excédent de 38 % pour les hommes et 90 % pour les femmes.

Les constats diffèrent fortement selon le sexe des exploitants : chez les femmes, les déficits sont limités aux tranches d'âges les plus élevées (au-delà de 60 ans) tandis que chez les hommes, des déficits sont sensibles, y compris chez les jeunes.

Au bilan, une féminisation de la profession est visible, la part des femmes passant de 24 % en 2000 à 28 % en 2010.

Quelle que soit la spécialisation des exploitations, il est patent que de nombreuses entrées de jeunes exploitantes ne sont produites entre 2000 et 2010. Ce phénomène, joint aux nombreuses sorties d'exploitantes âgées, a pour résultat un très net rajeunissement des agricultrices de la région, désormais plus nombreuses dans les tranches d'âge jeunes. En grandes cultures, en maraîchage et en élevage, ce rajeunissement se fait avec en outre un accroissement du nombre d'exploitantes entre 2000 et 2010. Au niveau global, le nombre d'exploitantes diminue cependant significativement (-15 %) pour s'établir à 9 630 agricultrices.

Du côté des hommes, le bilan est très différent. En effet, dans certaines OTEX, comme la viticulture, l'arboriculture et l'élevage, les sorties se sont également faites sur un nombre non négligeable de jeunes

exploitants : des déficits sont nets dès la tranche des 45 – 50 ans. En maraîchage, le nombre d'exploitants est stable : le rajeunissement de la profession s'est fait avec des entrées de jeunes qui compensent les sorties des plus âgés. En revanche, dans toutes les autres OTEX, le solde est négatif avec des sorties plus nombreuses que les entrées. La viticulture est la filière la plus touchée avec une baisse globale de 36 % des effectifs des exploitants. Le recul est particulièrement important pour les viticulteurs s'occupant de petites unités (-49 %). Au niveau global, la baisse du nombre d'agriculteurs (-31 %) est deux fois plus importante que pour les agricultrices.

**Retrouvez l'ensemble de nos publications sur le recensement agricole sur le site internet de la Draaf.**

**Pour toute information ou étude adressez-vous à :  
en-savoir-plus.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr**

## La question de la succession des exploitants

Parmi les 30 710 exploitations agricoles que compte la région Languedoc-Roussillon en 2010, il y en a un peu plus de la moitié (18 400) dans lesquelles la problématique de la succession peut commencer à se poser, parce que le plus âgé des coexploitants a 50 ans ou plus.

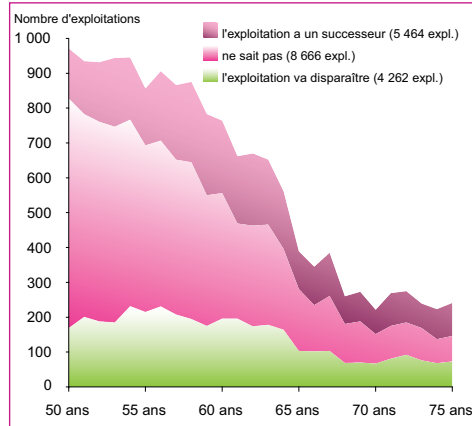
Un peu moins de 4 300 exploitations sont, en 2010, selon leur chef, promises à la disparition (graphes 16 et 17). Elles représentent 136 millions d'euros de PBS, soit une moyenne de 31,8 k€ par exploitation ce qui les situe dans la classe des exploitations moyennes. Les plus grosses de ces exploitations ont pourtant des coexploitants jeunes : de 50,3 k€ lorsque le plus jeune a 55 ans et moins, la PBS moyenne n'atteint plus que 20,2 k€ lorsque le plus jeune a plus de 55 ans. Il s'agit d'ailleurs pour 92 % d'entre elles (3 920) d'exploitations individuelles.

Un peu moins de 8 700 exploitations ont un devenir incertain selon leur chef. Représentant près de 460 millions d'euros de PBS, elles sont de taille significative (52,8 k€ par exploitation). Toutefois, le nombre d'exploitations pour lesquelles des incertitudes existent diminue graduellement lorsque l'âge du plus jeune des coexploitants augmente. Notamment, au-delà de 60 ans, la PBS de ces exploitations baisse assez brutalement et leur taille moyenne s'affaiblit de façon notable (30,8 k€ par exploitation). Là encore, les exploitations individuelles constituent une grosse part de ces exploitations (83 % soit un peu plus de 7 200 unités) mais ce ratio correspond à la moyenne régionale (82,5 % des exploitations régionales sont des exploitations individuelles).

Pour près de 5 500 exploitations, la question de la succession est réglée. Ces exploitations sont plutôt importantes avec une PBS moyenne de 65,7 k€. Dans 80 % des cas (4 760 exploitations), le successeur est un membre de la famille hors coexploitant (graphe 18), cette part n'étant que de 72 % en moyenne nationale. Le plus souvent, celui-ci dirige une exploitation agricole ou travaille déjà dans une exploitation agricole. Cependant, les cas où le successeur ne travaille pas dans une exploitation agricole sont malgré tout fréquents (2 000 unités au total).

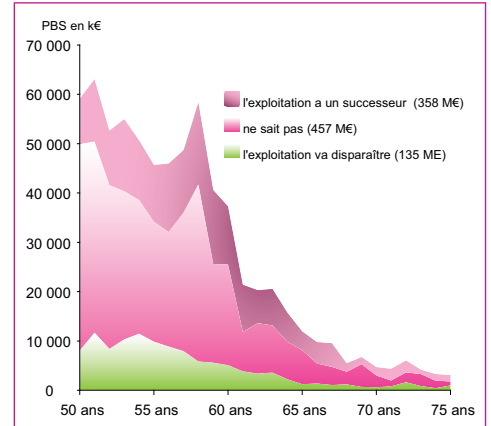
## La perception du devenir des exploitations selon l'âge du plus jeune des coexploitants

Grappe 16 : nombre d'exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

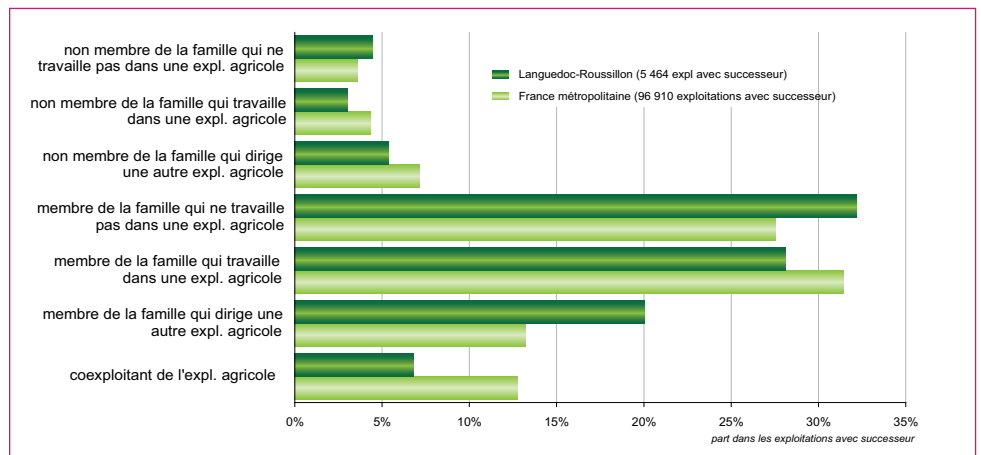
Grappe 17 : production brute standard



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

\* dans certains cas, le plus jeune des coexploitants a moins de 50 ans ou plus de 75 ans mais l'échelle de l'âge est limitée à la tranche 50 – 75 ans dans ce graphique.

Grappe 18 : des successions qui se font le plus souvent dans le cadre familial



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Au recensement agricole, la question de la succession a été posée lorsque le plus âgé des coexploitants avait 50 ans ou plus. En effet, le départ à la retraite d'un associé est toujours problématique et requiert que certaines dispositions soient prises, éventuellement pour modifier les statuts de l'exploitation. Cependant, dans le reste de l'étude, la réponse à cette question est traitée en lien avec l'âge du plus jeune : c'est la pérennité elle-même de l'exploitation qui est remise en question lorsque le plus jeune des coexploitants est déjà dans un âge avancé et qu'aucune disposition n'a été prise ou qu'aucun successeur n'est connu.**

### Analyse rétrospective : des disparitions d'exploitations et des pertes en SAU et PBS accentuées par les difficultés de la filière fruits

En 2000, 4 500 exploitants de 50 ans et plus avaient prédit une disparition de leur exploitation et 11 200 étaient dans l'incertitude. Dix ans plus tard, il s'avère que la réalité est entre les deux puisque ce sont un peu plus de 13 000 exploitations qui ont disparu. Par ailleurs, l'impact des disparitions entre 2000 et 2010 est nettement plus sensible sur le nombre d'exploitations agricoles et sur la production brute standard (PBS) que sur la SAU. Le rétablissement en 2005 de l'arrachage aidé pour la vigne<sup>9</sup> après huit années sans aide a suscité des abandons qui n'étaient pas prévus en 2000. La valorisation forte des superficies en vignes éligibles AOP pour le calcul de la PBS a induit en conséquence une baisse de cet indicateur. Mais les superficies concernées étant faibles, la SAU varie peu relativement à ce qu'on constate sur le nombre d'exploitations et la PBS. En effet, les abandons sont essentiellement le fait de très petites unités.

Quel que soit le département, les disparitions envisagées en 2000 par leur chef ont toutes eu lieu, mais l'ampleur du phénomène varie beaucoup au sein de la région.

- Dans les **Pyrénées-Orientales**, les disparitions d'exploitations ont été plus nombreuses que ne le laissaient présager les réponses des exploitants en 2000. En effet, plus de 2 700 exploitations ont disparu, ce qui signifie que, outre les 800 exploitations dont la disparition était prévue, les 1 870 exploitations dont l'avenir était incertain ont également disparu en totalité, ce à quoi il faut encore ajouter quelques exploitations supplémentaires qui ont disparu. Du côté de la PBS, le constat est encore plus sombre puisque la PBS 2010 (267 M€) est inférieure de 20 M€ aux prévisions les plus pessimistes qui auraient pu être établies d'après les réponses des exploitants en 2000. Cependant, les évolutions constatées sur la SAU modèrent ce bilan : la perte de SAU est certes plus importante que la SAU des exploitations dont la disparition était envisagée en 2000, mais elle reste contenue puisque la SAU de 2010 reste supérieure à ce qu'elle aurait été si les exploitations à l'avenir incertain avaient disparu avec leur surface. La prédominance en 2000 des petites exploitations dans ce département (53 %) peut expliquer l'importance de l'hémorragie subie dans la décennie, le nombre de petites unités ayant reculé de 49 %

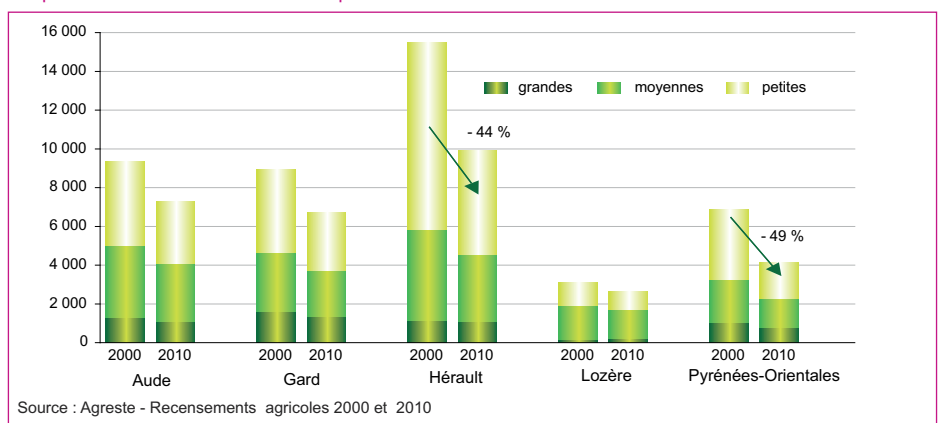
(graphe 19). En outre, c'est dans les Pyrénées-Orientales que, d'une part, l'arrachage aidé a été rétabli un an plus tôt qu'ailleurs dans la région, ce qui explique la dégradation plus forte qu'ailleurs sur le nombre d'exploitations et la SAU (-19 %) et d'autre part, la totalité de la superficie en vigne se situe sur des aires d'appellation d'où l'impact fort sur la PBS du département. Par ailleurs, les difficultés de la filière fruits et légumes sur la dernière décennie et la forte orientation du département vers cette filière constituent un autre facteur explicatif sur la baisse de la SAU dans les Pyrénées-Orientales.

- Dans l'**Hérault**, les 36 % de baisse observés sur le nombre d'exploitations (-5 550 exploitations en 10 ans) englobent également les disparitions prévues (1 800 exploitations) et une grande partie des incertitudes des chefs (4 200 exploitations). En revanche, du point de vue de la SAU et de la PBS, les pertes sont plus contenues (respectivement -10 % et -13 %), même si elles excèdent les valeurs qui auraient été imputables aux seules exploitations promises à la disparition en 2000. C'est dans ce département que les petites exploitations étaient les plus nombreuses en 2000 (62 % soit près des deux tiers des exploitations). Leur nombre a reculé très fortement entre 2000 et 2010 (-44 %) même si elles restent majoritaires dans ce département (54 %).
- Dans l'**Aude**, ce sont plus de la moitié des incertitudes qui ont disparu en plus des disparitions qui étaient « attendues ». La baisse constatée en nombre d'exploitations (-22 %) est plutôt faible au regard de ce qui se passe dans les Pyrénées-Orientales et l'Hérault

mais pour ce qui concerne la PBS, l'évolution observée (-17 %) correspond au pire des scénarios envisageables en 2000, c'est-à-dire que c'est l'équivalent de la PBS des exploitations vouées à la disparition et de celles qui étaient en situation d'incertitude qui a été perdue. En revanche, s'agissant de la SAU, l'évolution (-6 %) est plus favorable avec des pertes limitées à la SAU des exploitations qui étaient promises à la disparition en 2000.

- Dans le **Gard** (-25 % en nombre d'exploitations par rapport à 2000), un peu plus de la moitié des exploitations à l'avenir incertain en 2000 ont disparu en 2010, situation similaire à celle de l'Aude. Mais contrairement à ce département, la PBS se maintient mieux (-16 %) et se situe en 2010 à peu près au milieu des deux prévisions qui auraient pu être établies au vu des réponses des chefs en 2000. Autre différence visible avec l'Aude où la SAU se maintient bien, la SAU gardoise diminue nettement (-16 %). Le Gard, très orienté vers les fruits comme les Pyrénées-Orientales, a en effet été impacté par les difficultés de cette filière.
- En **Lozère**, les évolutions sur le nombre d'exploitations (-14 %), la PBS (-5 %) et la SAU (-4 %) correspondent de façon très exacte aux pertes qu'on aurait pu envisager d'après les disparitions prédites par les chefs en 2000 : les incertitudes ne se sont pas traduites par des disparitions d'exploitations ni des pertes de SAU ou de PBS. La Lozère semble relativement préservée sur les évolutions 2000-2010 : seuls 2 autres départements, l'Aube et la Marne, tous deux en Champagne-Ardenne affichent un taux de recul inférieur sur le nombre d'exploitations.

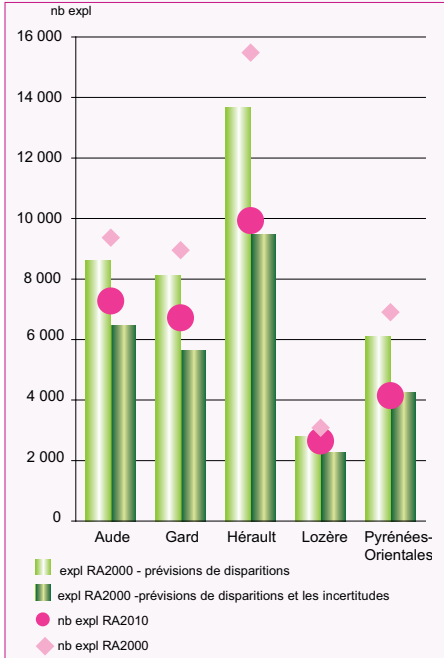
Grappe 19 : évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010



9- Les arrachages ainsi indemnisés sont à caractère définitif et correspondent à l'abandon de l'activité viticole par son bénéficiaire sur les terres concernées (avec une priorité donnée aux arracheurs totaux et aux viticulteurs de plus de 55 ans).

## Ce que l'on aurait pu dire en 2000... et ce que l'on constate en 2010

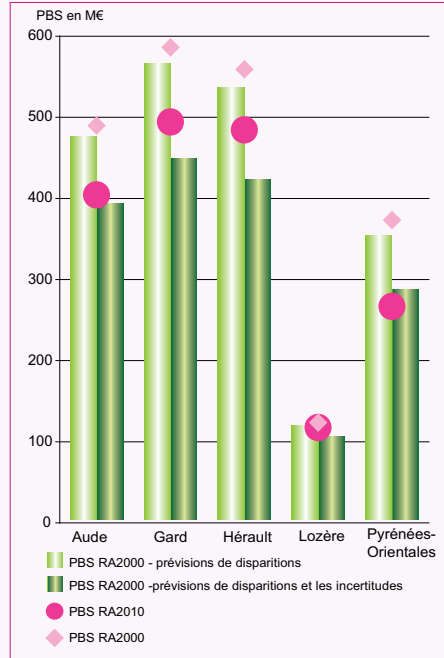
Graph 20 : les évolutions sur le nombre d'exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : dans l'Hérault, sur les 15 550 exploitations de 2000, il n'en reste plus en 2010 que 9 900. En tenant compte exclusivement des disparitions envisagées en 2000 par les exploitants, il aurait dû rester 13 660 exploitations. En tenant compte en outre des exploitations dont l'avenir était incertain, il n'aurait dû rester que 9 500 exploitations.

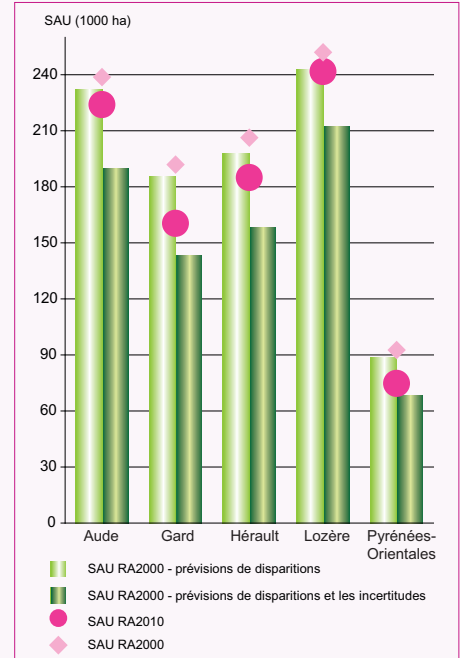
Graph 21 : les évolutions sur la PBS



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : dans l'Hérault, la PBS de 2000 s'élevait à 560 M€, elle n'atteint plus que 484 M€ en 2010. En tenant compte exclusivement des disparitions envisagées en 2000 par les exploitants, la PBS de 2010 aurait dû être de 536 M€. En tenant compte en outre des exploitations dont l'avenir était incertain, la PBS de 2010 n'aurait dû atteindre que 523 M€.

Graph 22 : les évolutions sur la SAU



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Lecture : dans l'Hérault, la SAU de 2000 s'élevait à 206 milliers d'ha, elle n'atteint plus que 185 000 ha en 2010. En tenant compte exclusivement des disparitions envisagées en 2000 par les exploitants, la SAU de 2010 aurait dû être de 198 000 ha. En tenant compte en outre des exploitations dont l'avenir était incertain, la SAU de 2010 n'aurait dû atteindre que 158 000 ha.

### Entre 2000 et 2010, des disparitions d'exploitations plus nombreuses que celles qui étaient envisagées par les chefs d'exploitation de 2000

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a chuté un peu partout en France métropolitaine. Il s'établit à 490 000, soit un niveau inférieur à celui qu'il aurait atteint si seules les exploitations vouées à disparaître selon leur chef en 2000 avaient disparu (dans ce cas, on aurait alors 596 500 exploitations agricoles en 2010) mais supérieur malgré tout à celui qu'on aurait obtenu si toutes les exploitations à l'avenir incertain avaient également disparu (on aurait alors 441 000 exploitations seulement).

Aucune région de métropole n'est épargnée par cette baisse du nombre d'exploitations agricoles (graphe 23) qui est pour

la plupart sensiblement plus importante que celle qui aurait eu lieu si seules les exploitations promises à la disparition selon leur chef en 2000 avaient disparu. Notamment, dans les Pays-de-la-Loire et en Bretagne, l'ensemble des exploitations dont le chef prédisait un avenir incertain ont également disparu. De ce point de vue, en Languedoc-Roussillon, la situation est moins critique que dans ces deux dernières régions.

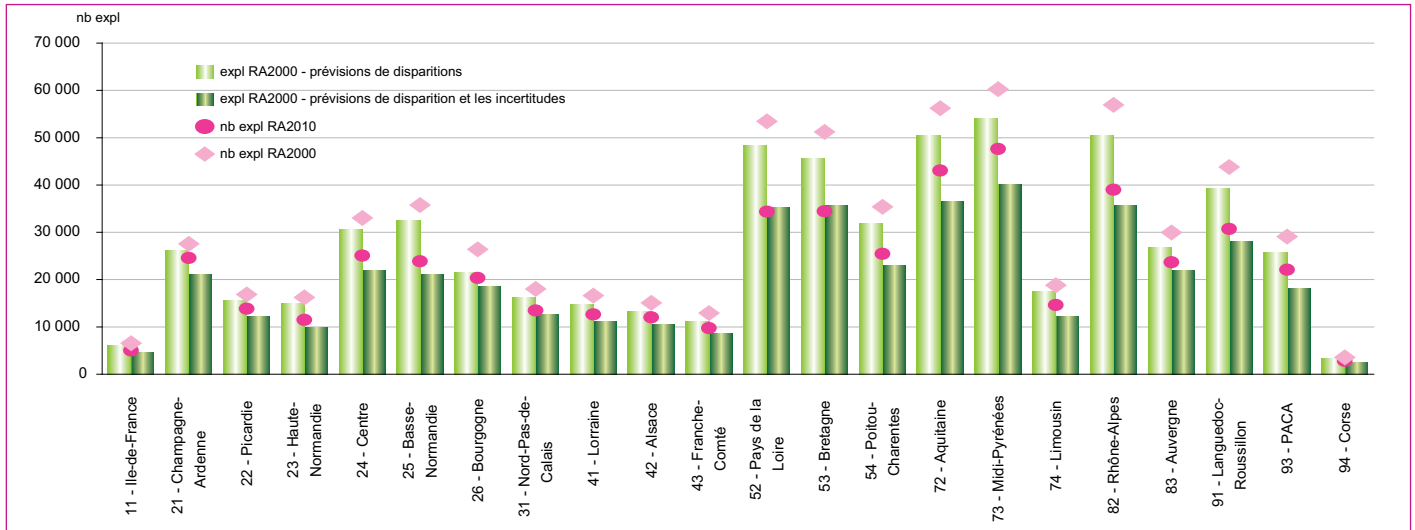
La PBS des exploitations de métropole atteint un niveau proche de celui qu'elle aurait atteint si seuls les moyens de production des exploitations dont la disparition était envisagée avaient été perdus. Mais ce constat global est en fait très variable selon les régions. En effet, la PBS a peu varié dans de nombreuses régions, ce qui signifie que les moyens de production des exploitations disparues ont été repris au moins en partie par les exploitations « survivantes ». Dans trois régions, Bre-

tagne, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, la PBS a reculé nettement plus fort qu'elle n'aurait dû : le retrait excède de plus de 200 M€ celui qu'on aurait observé si seule la PBS des exploitations promises à la disparition avaient disparu.

Concernant la SAU, sa variation entre 2000 et 2010 coïncide exactement au niveau métropolitain avec la SAU des exploitations dont le chef prévoyait la disparition. Cependant, là aussi, les évolutions diffèrent fortement d'une région à l'autre. Dans deux régions, Paca et Languedoc-Roussillon, la perte de SAU entre 2000 et 2010 excède nettement la SAU des exploitations dont la disparition était envisagée.

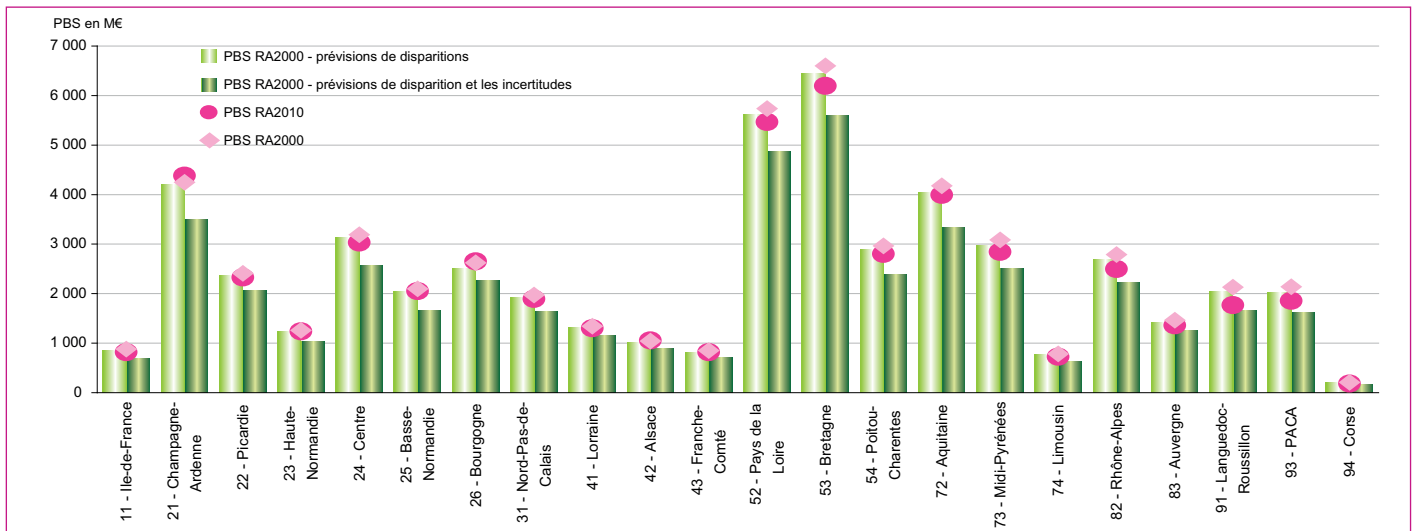
Au bilan, dans la région Languedoc-Roussillon, le nombre d'exploitations a chuté de 30 % entre 2000 et 2010, la SAU de 10 % (ce qui place le Languedoc-Roussillon au 2<sup>ème</sup> rang du palmarès national derrière PACA) et la PBS de 17 % (la plus forte perte en métropole).

Grphe 23 : les évolutions 2000 – 2010 sur le nombre d'exploitations agricoles



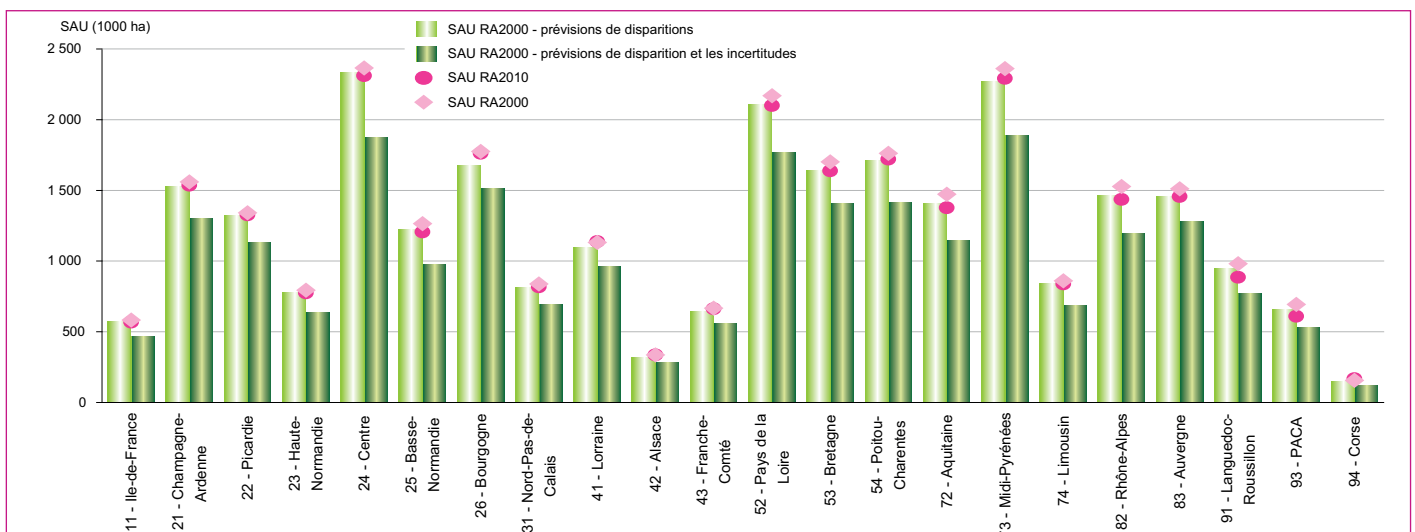
Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Grphe 24 : les évolutions 2000 – 2010 sur la PBS



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Grphe 25 : les évolutions 2000 – 2010 sur la SAU des exploitations agricoles



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



## Analyse prospective : d'après les chefs d'exploitation, quelles évolutions en Languedoc-Roussillon pour l'après 2010 ?

Première région pour la perte de PBS entre 2000 et 2010 (-17 %), deuxième région, derrière Paca, pour la perte de SAU (-10 %), le Languedoc-Roussillon est également la région où les chefs d'exploitation sont en 2010 les plus pessimistes sur le devenir de leur exploitation : 14 % pensent en effet que leur exploitation est promise à la disparition (cette proportion n'est que de 12 % en Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes qui figurent en 2<sup>ème</sup> position sur ce critère). Ces disparitions, si elles se confirmaient, représenteraient 5 % de la SAU actuelle du Languedoc-Roussillon et 8 % de sa PBS.

Ainsi, si l'on se base sur les ressentis des

exploitants en 2010, il pourrait à terme ne plus y avoir que 26 450 exploitations (en faisant l'hypothèse que toutes les exploitations promises à la disparition disparaissent réellement), voire seulement (en prenant en compte également les exploitations à l'avenir incertain) 17 800 exploitations dans la région.

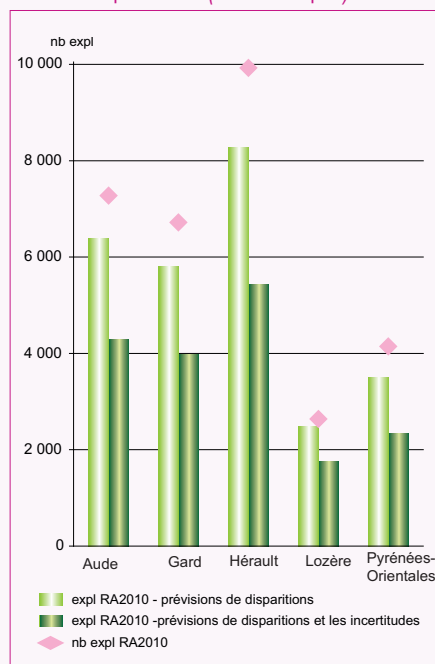
Pour la PBS, en prenant en compte le pire des scénarios, c'est-à-dire que les moyens de production des exploitations disparues ne sont pas repris, même en partie, par des exploitations existantes, elle pourrait s'établir entre 1,17 et 1,63 Md€ seulement contre 1,77 Md€ en 2010.

Quant à la SAU, les mêmes hypothèses conduiraient à évaluer son futur niveau entre 600 000 ha et 839 000 ha contre les 886 000 ha de 2010.

Toutefois, étant donné le mouvement général de concentration qui caractérise l'agriculture et donc la taille croissante des exploitations agricoles, les surveillances étroites qui sont appliquées à l'artificialisation du territoire agricole, il semble en toute logique que les pertes en SAU et en PBS ne devraient pas atteindre les niveaux envisagés qui constituent en réalité des majorants à prendre en compte.

### Ce que l'on aurait pu dire en 2010 sur l'avenir... d'après les ressentis des exploitants

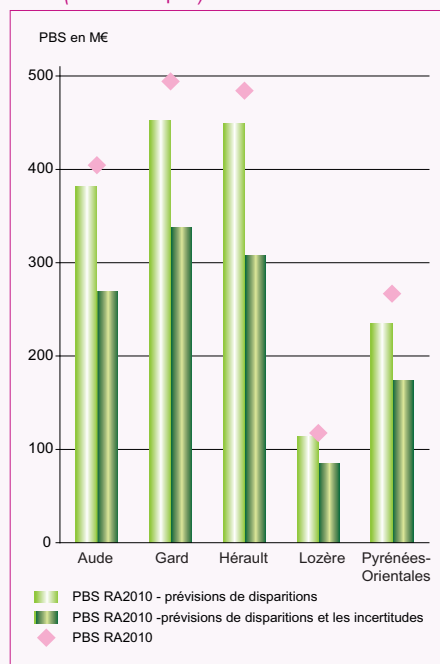
Graphe 26 : les évolutions envisageables sur le nombre d'exploitations (scenari du pire)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Lecture : dans les Pyrénées-Orientales, il y a en 2010 4 150 exploitations. Parmi celles-ci, 640 ont un chef de 50 ans ou plus qui pense que son exploitation va disparaître. En imaginant que toutes ces exploitations vont effectivement disparaître, il n'y aurait plus à terme que 3 500 exploitations dans le département. Par ailleurs, 1 160 exploitations ont un chef de 50 ans ou plus qui ignore totalement ce que son exploitation va devenir. En faisant l'hypothèse qu'elles vont-elles aussi disparaître en totalité, le nombre d'exploitations de ce département n'atteindrait plus à terme que le chiffre de 2 340 exploitations.

Graphe 27 : les évolutions envisageables sur la PBS (scenari du pire)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Lecture : dans les Pyrénées-Orientales, la PBS de 2010 s'élève à 267 M€. En tenant compte exclusivement des disparitions envisagées par les exploitants et en imaginant que les moyens de production ne sont pas du tout repris par des exploitations existantes, la PBS descendrait à 235 M€. En tenant compte en outre des exploitations dont l'avenir est incertain et sous la même hypothèse que précédemment, la PBS n'atteindrait plus à terme que 174 M€.

Graphe 28 : les évolutions envisageables sur la SAU (scenari du pire)



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Lecture : dans les Pyrénées-Orientales, la SAU s'élève en 2010 à 74 700 ha. En tenant compte exclusivement des disparitions envisagées en 2010 par les exploitants et en faisant l'hypothèse qu'aucune reprise de SAU n'est faite par les exploitations existantes, la SAU pourrait baisser à 68 500 ha. En tenant compte en outre des exploitations dont l'avenir est incertain et sous la même hypothèse que précédemment, la SAU pourrait ne plus atteindre que 49 700 ha.

### Les dispositifs d'aide à l'installation

De nombreux dispositifs d'aide visant à favoriser le renouvellement des générations en agriculture existent en région Languedoc-Roussillon.

#### Origines et financement

- Aides fixées au niveau national, et mobilisables sur l'ensemble du territoire français. Ces aides sont financées par l'Etat et l'Union européenne (UE).
- Aides disposant d'un cadre national (PIDIL<sup>10</sup>) mais qui sont déclinées au niveau régional voire départemental. Ces aides sont financées soit par l'Etat, soit par les collectivités locales (Région, Départements) soit par un cumul de ces financeurs.

- Aides créées par les collectivités territoriales et notamment le Conseil régional et les Conseils généraux. Ces aides sont financées uniquement par les collectivités locales.

#### Bénéficiaires

- Candidats à l'installation agricole.
  - Candidats ayant le statut national de jeune agriculteur (JA) :
    - Installation dans le cadre familial (CF)
    - Installation hors cadre familial (HCF) ou dans un cadre familial à conforter (CFC).
  - Candidats répondant aux critères de la Région Languedoc-Roussillon

pour l'aide à l'installation (conditions très proches de celles nécessaires à l'obtention DJA mais avec une prise en compte de l'expérience professionnelle)<sup>11</sup>.

- Autres profils.
- Exploitants agricoles transmettant leur outil de production
- Propriétaires fonciers bailleurs
- Organismes d'accompagnement et de développement agricole.

10- Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales – Cadre national décliné par les préfets de région et les préfets de département.

11- Notamment : âge < 40 ans, justifier d'une compétence professionnelle ou s'engager à l'acquérir – critères propres au Conseil régional -, présenter un projet de développement économique viable (à l'appréciation du Conseil régional sans plancher ni plafond de revenu) et être hors cadre familial ou en cadre familial à conforter

Tableau 8 : Aides DJA et PMTS JA (subvention équivalente) en région Languedoc-Roussillon par rapport au national en 2010 (hors Corse et DOM)

Nom de l'aide	Nombre de jeunes agriculteurs		Montant moyen par dossier DJA	
	Languedoc-Roussillon	France	Languedoc-Roussillon	France
DJA	165	5 272	19 957 €	14 345 €
PMTS - JA (plusieurs prêts / JA)	165	5 272	6 806 €	8 915 €
Cumul DJA + PMTS - JA	165	5 272	26 763 €	23 260 €

Source : Osiris / ASP - 2011

*Créée en 1973 en zones de montagne, la dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) a été étendue en 1976 à l'ensemble du territoire. A l'origine, la seule obligation pour en bénéficier était de suivre un stage de formation continue de 200 heures. En 1984, la capacité professionnelle est portée au niveau V. Les bénéficiaires des aides à l'installation devaient alors posséder un diplôme agricole au moins équivalent au brevet d'étude professionnelle agricole (BEPA, BPA). En 1992, la capacité professionnelle agricole passe au niveau IV. Dès lors, les candidats nés après le 1er janvier 1971 doivent posséder un diplôme agricole au moins équivalent au baccalauréat (BTA, BP REA, baccalauréat professionnel).*



### Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Place Jean-Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 Tél : 04 67 10 18 50 - Fax : 04 67 10 18 51

- Directeur de la publication : Pascal Augier
- Rédactrice en chef : Camille de Caix
- Cartographie : Camille de Caix
- Composition : Barbara Deltour
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : 1773-60513

En-savoir-plus.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr

### Aides de l'Etat

Le cadre des aides est fixé au niveau national et décliné dans les dispositifs qui orientent l'action de l'Etat en région (Document régional de développement rural –DRDR-, arrêtés préfectoraux –PIDIL-, ...). Les principales aides nationales sont la Dotation jeune agriculteur (DJA) et les prêts bonifiés JA (PMTS JA), mais il existe également d'autres aides comme le dispositif de soutien aux projets innovants (« J'innovations ») et de nombreuses exonérations de cotisations sociales et d'impôts. Dans le cadre du PIDIL en Languedoc-Roussillon, l'Etat finance ou cofinance avec le Conseil régional des diagnostics et études pré-installation et post-installation ainsi que des actions de formation et de parrainage. En outre, d'autres aides complémentaires destinées aux cédants et aux bailleurs sont destinées à encourager la transmission et la mise à disposition du foncier.

S'agissant des deux principales aides DJA et PMTS-JA, en 2010 au sein de la région, l'Etat et l'UE (cofinancement Etat/FEADER à 50 %) y ont consacré 4,5 M€ pour 165 installations aidées. Le tableau 8 donne la répartition des montants attribués par l'Etat et l'UE en Languedoc-Roussillon sur ces deux aides par rapport à la moyenne nationale.

Le montant moyen de la DJA est très supérieur en Languedoc-Roussillon par rapport à la moyenne nationale du fait de l'importance des zones défavorisées (haute montagne, montagne, piémont) qui procurent des montants de DJA supérieurs à ceux que l'on trouve en zone de plaine.

S'agissant des prêts bonifiés JA, le montant moyen par nouvel installé est en revanche plus faible que la moyenne nationale. La mobilisation de prêts bonifiés en Languedoc-Roussillon est notamment caractérisée par un recours nettement moindre aux emprunts pour l'achat de parts sociales que dans le reste de la France (14 % des PMTS JA consacrés à l'achat de parts sociales en Languedoc-Roussillon contre 28 % en France). Ce constat est à mettre en lien avec le relativement faible taux d'installations en société en Languedoc-Roussillon par rapport au reste de la France (43 % des installés DJA sur la période 2007-2012 en région contre 71 % en France).

Source : Osiris

### Aides du Conseil régional

Le Conseil régional du Languedoc-Roussillon intervient sur l'installation agricole à travers son dispositif PACTE agriculture en proposant notamment des aides au fonds de roulement, des aides aux investissements en matériel, des aides au conseil, des aides au remplacement mais également des aides foncières. La majeure partie de son action s'inscrit dans le cadre du PIDIL et certaines aides font ainsi l'objet de co-financements avec l'Etat ou d'autres collectivités. La majorité des aides de la Région s'inscrit dans les contraintes fixées au niveau européen (FEADER) pour l'aide à l'installation agricole en ciblant principalement le public hors cadre familial ou dans un cadre familial à conforter. Ainsi, le profil des bénéficiaires de la majorité des aides<sup>12</sup> de la Région est finalement assez proche du profil « Jeune agriculteur » HCF ou CFC. Les principaux critères d'éligibilité sont les suivants : âge < 40 ans ; détenir une capacité professionnelle agricole (évaluée selon les critères de la Région) ; s'installer hors cadre familial ou dans un cadre familial à conforter ; être porteur d'un projet de développement économique régional viable et vivable (critères régionaux).

L'originalité des aides attribuées par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon réside dans la création d'un contrat global avec le porteur de projet (Contrat global installation ou CGI) qui reprend l'ensemble des aides versées par la Région ainsi que la réalisation d'un diagnostic de faisabilité du projet. Ce diagnostic peut être réalisé et subventionné par la Région pour tout porteur de projet, éligible ou non aux aides du CGI.

75 % des agriculteurs aidés dans le cadre du CGI touchent également la DJA. En 2010, le Conseil régional a ainsi accompagné 154 candidats grâce à un CGI (en moyenne 7 482€ par porteur de projet) et 129 candidats supplémentaires à l'installation ont pu bénéficier hors CGI d'un diagnostic de faisabilité de leur projet.

Le Conseil régional a consacré ainsi en 2010 un peu plus de 1,7 M€ au soutien des candidats à l'installation. A titre de comparaison l'ensemble des Régions de France consacre 30 M€ à l'installation en 2012 ce qui représente moins de 1,4 M€ en moyenne par région.

Source : Draaf - Sreafe - bilan du Pidil

### Aides des Conseils généraux

Les politiques d'intervention sur l'installation agricole des Conseils généraux sont très différentes d'un département à l'autre. On trouve les principaux dispositifs suivants :

- Complément à la Dotation Jeune Agriculteur (JA HCF ou CF, dans le cadre du PIDIL) - Conseils généraux du Gard et de l'Hérault.
- Aides à l'habitat pour la réhabilitation, la modernisation, l'agrandissement ou la décohabitation (public éligible variable en fonction des Conseils généraux) – départements de l'Aude, de l'Hérault et de la Lozère.
- Majorations d'aides à l'investissement.

Source : Draaf - Sreafe - bilan du Pidil

12- Aides du Contrat global installation (CGI)

# Pour en savoir plus

## Pour nos publications et données téléchargeables :

<http://www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Cartes-et-Donnees>

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

## Territoires

- synthèse régionale (4 pages)
- un 4 pages par département

## Données économiques

- résultats économiques des exploitations agricoles en 2011 (17 pages)
- les indicateurs de revenus 2012 en Languedoc-Roussillon (5 pages – à paraître en juillet 2013)

## Viticulture

- synthèse sur la viticulture en Languedoc-Roussillon (4 pages)
- étude sur l'encépagement régional (8 pages)
- les exportations des vins produits en Languedoc-Roussillon en 2012 (6 pages)

## Fruits et légumes

- cultures légumières et maraîchage :
  - o les légumes (2 pages)
  - o les melons (2 pages)
  - o les salades (2 pages)
- arboriculture :
  - o synthèse régionale (4 pages)
  - o abricots (2 pages)
  - o pêches (2 pages)
  - o olives (2 pages)
  - o pommes (2 pages)

## Autres cultures végétales

- synthèse régionales sur les céréales et oléoprotéagineux (6 pages)

## Élevage et conchyliculture

- synthèse régionale sur l'apiculture (4 pages)

## Agroalimentaire

- synthèse sur l'agroalimentaire régionale (20 pages)

## Bois et forêts

- synthèse régionale (10 pages)

## Signes officiels de qualité, circuits courts, diversification

- synthèse régionale sur l'agriculture biologique (4 pages)
- synthèse régionale sur les circuits courts (4 pages)

## La conjoncture agricole en Languedoc-Roussillon

(à la rubrique « cartes et données » - « conjoncture »)

- chaque mois, le bulletin mensuel de conjoncture (point météo, cours des vins, suivi des exportations mensuelles de vins, prévisions de vendange et de récolte pour les fruits et légumes, ...)
- bilan annuel 2012 (9 pages)

## Et les données téléchargeables

- fiches communales
- données de la SAA